SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

GÉNÉALOGIES FÉODALES

Les Sires de Villehardouin

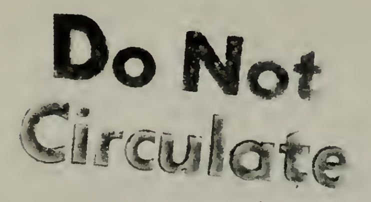
PAR

Ernest PETIT



TROYES
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE J.-L. PATON
Rue Général-Saussier, 27 et 29

1913


Do Not
Circulate

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

GÉNÉALOGIES FÉODALES

LES SIRES DE VILLEHARDOUIN

PAR

Ernest PETIT



TROYES
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE J.-L. PATON
Rue Général-Saussier, 27 et 29

1913

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube

Tome LXXVI. — 1912

GÉNÉALOGIES FÉODALES

LES SIRES DE VILLEHARDOUIN

PAR

Ernest PETIT

I

Le récit de la Conquête de Constantinople est particulièrement intéressant pour les parents et amis de l'auteur de la chronique. C'est un livre de famille.

La vieille chronique de la *Conquête de Constantinople*, par Géofroi de Villehardouin, est trop connue des érudits pour que nous nous permettions de la rééditer. Son texte plusieurs fois reproduit depuis Blaise de Vigenère, en 1585, et récemment encore par Natalis de Wailly, peut se passer de nouveaux commentaires. Mais l'intérêt, que l'on porte à un monument si précieux de notre histoire, s'attache aussi au personnage qui en est l'auteur et aux familles qui ont joué un rôle considérable dans la quatrième croisade.

Cet incomparable récit du premier des chroniqueurs français a droit de nous étonner, car il accuse des goûts et une instruction qui n'étaient pas ordinaires parmi les seigneurs du moyen-âge, mais qui paraissent avoir été particulièrement en honneur à la Cour de Champagne. Le langage est celui dont on usait au XIIe siècle, sous Henri

le Libéral, sous Marie de France, et pendant le règne des comtes qui leur succédèrent. Ni les chartes françaises, ni les autres écrits, qui ne paraissent pas d'ailleurs avant le XIIIe siècle, ne peuvent remplacer un semblable monument.

En parcourant la liste des noms que comprend la chronique, et en étudiant de près dans les cartulaires les pièces connues ou inédites qui les concernent, on n'est pas peu surpris de constater que beaucoup des personnages cités sont alliés, parents ou amis de l'auteur, et qu'indépendamment des évènements généraux et importants, il n'a pas négligé l'occasion de noter les faits et gestes qui pouvaient intéresser le légitime amour-propre de sa famille.

La plupart des croisés du tournoi d'Ecly, en 1198, entraînés par un élan singulier et sous l'influence de divers personnages, parmi lesquels Géofroi de Villehardouin figure au premier rang, ont entre eux des rapports de vassalité, de parenté ou d'intérêts qu'il est utile de connaître. Les Brienne, les Joinville, les Conflans, les Saint-Chéron, les Arzillière, les Vilain de Nully, les Breban de Provins, les Chappes, etc., méritent d'être étudiés de plus près chez nous, avant de connaître les faits mémorables dus à leurs valeureux exploits en Orient. Nous ne suivrons donc pas tous ces seigneurs dans leurs expéditions et dans les contrées que nous ne connaissons pas, et qu'il ne nous intéresse pas de visiter, nous nous contenterons de connaître leurs familles et les liens divers qui les unissent.

Si maintenant la parenté de Géofroi de Villehardouin avec un certain nombre de personnages nous est démontrée, il est probable que d'autres documents viendront plus tard éclaircir divers points obscurs, et établir des alliances que nons pressentons sans pouvoir encore les prouver.

Les grands officiers de Romanie et de Morée qui figurent dans une période ultérieure sont des chevaliers de Champagne ou de Basse Bourgogne, alliés aux Villehardouin, cadets de famille sans fortune, qui étaient venus conquérir dans ces lointaines contrées une situation ou des honneurs auxquels ils ne pouvaient prétendre dans leur pays natal.

Ce qui rend les filiations difficiles à établir, c'est que beaucoup de seigneurs changent de nom, pour prendre celui des nouvelles terres dont ils sont possesseurs. Puis, les documents relatifs à cette époque éloignée ne sont pas très abondants, et les généalogies des familles de second ordre offrent forcément des lacunes que la rareté des chartes ne permet pas toujours de combler. Les archives monastiques n'ont point conservé le souvenir de ces déshérités de la fortune qui n'avaient rien à donner. Le clergé, qui favorisait les croisades et imposait des pélerinages à titre de pénitence, poursuivait un double but, car il bénéficiait des donations et des legs faits par les principaux barons, en fournissant l'occasion de porter ailleurs cette sève guerrière et brouillonne, dont les féodaux ne faisaient pas toujours le meilleur usage, et dont plus d'un monastère avait à se plaindre.

La curiosité de l'auteur de ce mémoire a été surtout éveillée par la participation que prirent dans ces expéditions les seigneurs de la région qu'il habite. C'est dans la Bourgogne Champenoise, et dans le Tonnerrois surtout, que s'enrôlent un certain nombre d'entre eux, et nous les rencontrons à Lezinnes, à Tanlay, à Pacy-sur-Armançon, à Noyers, à Ancy-le-Franc, etc. C'est de Lezinnes que part pour la conquête Géofroi de Villehardouin, et c'est de là qu'il donne ses deux dernières chartes, en 1202, en même temps que son voisin et ami, Guillaume le Champenois de Champlitte, quittait Pacy pour entreprendre ce lointain

voyage. Vilain de Nully abandonnait au château de Noyers sa femme Ade de Montmirail, et les enfants qu'il avait de cette seconde alliance contractée après la mort du seigneur de Noyers. Deux des sires de Chappes, suzerains du fief de Tanlay, l'oncle et le neveu, allaient également figurer au nombre des croisés.

Le catalogue des actes qui a servi à dresser les généalogies se compose de pièces prises à des sources bien diverses. Nous ne pouvions négliger les documents publiés par du Cange, Buchon, Quantin, d'Arbois de Jubainville, Longnon et par beaucoup d'autres travailleurs que l'on pourrait citer [1]. Il fallait grouper toutes les pièces déjà éditées et disséminées dans des recueils connus. Mais, pour former le faisceau complet des faits qui se rattachent aux familles, on a dû interroger tous les cartulaires de nos régions, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, les archives de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ; parfois les dépôts éloignés nous ont fourni des renseignements inattendus.

Nous avions à cœur de ne pas laisser égarer ces recherches, entreprises depuis longtemps, et commencées alors que le regretté d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, terminait son grand livre sur les *Ducs et les Comtes de Champagne*. Je dois à l'extrême obligeance de M. Louis Le Clert, conservateur du musée de Troyes, d'avoir pu recueillir, à cette époque, des dessins en couleur, parfaitement exécutés, de tous les sceaux des Villehardouin. Je dois aussi à M. Roserot, beaucoup de remerciements

---

(1) Ce mémoire était en partie rédigé avant l'excellente publication du *Cartulaire de Molesme*, par M. Jacques Laurent. On trouvera dans cet ouvrage les principales pièces que nous citons, d'après le fonds Molesme aux arch., de la Côte-d'Or.

pour les pièces inédites des archives de la Haute-Marne, qu'il a bien voulu me communiquer.

Il ne paraît pas possible de donner l'indication de tous les documents qui concernent chaque famille. Nous ne fournirons que les preuves indispensables, dans le cours du récit. Le catalogue entier de ces actes donnerait à la publication une étendue qui ne serait pas en proportion avec l'importance du sujet. Toutefois, les dossiers en seront déposés, après nous, à la Bibliothèque nationale, et iront rejoindre d'autres documents déjà concédés à cet établissement, en souvenir des services rendus et des bonnes heures passées dans notre grand dépôt national.

II

Alliances et parentés du chroniqueur Villehardouin dans le Tonnerrois et ailleurs. — Les Brienne — Les Chappes — Les Lezinnes — Les Ancy-le-Franc — Les Montbar — Les Merry-lez-Sacy — Les Noyers — Les Conflans — Les Arzillières — Les Nully — Les Milon le Breban — Les Oger de St-Chéron, etc.

L'illustre et antique maison de Brienne avait surtout contribué à fixer dans le Tonnerrois plusieurs familles Champenoises. La clientèle des personnages qui possédaient le comté vint se fixer dans diverses localités de la région avec l'assentiment des suzerains et à la suite de diverses alliances.

Eustachie, fille de Mille II, comte de Tonnerre et de Bar-sur-Seine, mariée avec Gautier I, comte de Brienne, avait apporté au XIe siècle, une partie des domaine que des alliances successives transmirent à leurs descendants. C'est ainsi que Pacy-sur-Armançon était devenu l'apanage

d'un arrière-petit-fils de Gautier, Guillaume de Brienne, décédé en 1199, que Thibaud, comte de Champagne, appelle son très cher ami et famillier [1], et dont la veuve Eustachie de Courtenay épouse peu après Guillaume de Champlitte. Un autre petit-fils de Gautier, André de Brienne, était venu aussi s'établir dans nos contrées, en se mariant avec Alix de Venisy, dernière héritière des seigneurs de ce nom. La terre de Venisy sera possédée par cinq générations des Brienne, avant de passer par alliance à une branche aînée du sénéchal de Joinville non encore complètement étudiée jusqu'ici. La comparaison des tableaux généalogiques de ces diverses lignées féodales peut seule permettre de saisir les rapprochements et les points communs qui les rattachent ; autrement il serait difficile de s'y reconnaître au milieu de ces alliances multiples et souvent inextricables.

Géofroi de Villehardouin avait contracté une première alliance avec une femme de la maison de Villemaur, dont aucun acte ne nous livre le prénom, mais qui était sœur d'Hélie de Villemaur, mariée à Milon I le Breban de Provins, qualifié aussi de maréchal de Champagne, et dont le fils du même nom, Milon II le Breban, plus tard bouteiller de Romanie, n'a point été oublié par Villehardouin dans sa chronique. Milon II était probablement trop jeune, en 1185, pour succéder à son père mort excommunié, et c'est ce qui valut à Géofroi, beau-frère de Milon I, d'occuper les fonctions de maréchal, fonctions qui restèrent dans sa famille, jusqu'en 1248, alors que Marguerite de Mello, veuve de Guillaume de Villehardouin ou de Lezinnes,

---

(1) « Quondam dilecti et familiaris mei ». *Cartul. de l'Yonne, t.* II, *p.*, *515*.

transmit la charge à Anseau de Traisnel, son second mari, ainsi qu'on le verra plus loin.

L'origine commune de ces diverses familles n'avait pas été remarquée jusqu'ici. On ignorait qu'Oger de St-Chéron et Milon I le Breban étaient fils de la même mère, et qu'une charte de l'abbaye de Clairvaux [1] pouvait fournir de précieuses indications à ce sujet. Isabelle, dame de Chapelaine, avait épousé en premières noces Guillaume le Roi, le maréchal, dont elle eut Milon I, le maréchal, Henri, et trois filles ; Marie, femme de Hugues de Chouilly, Elisende et Isabelle. En secondes noces, la dame de Chapelaine épousa Oger de St-Chéron, dont elle eut deux enfants, Oger et Héluis. Cette Isabelle, dame de Chapelaine, dut vivre fort âgée, car après avoir perdu son premier mari, son fils aîné, et deux de ses brus, elle faisait encore, en 1204, une donation à l'abbaye de Clairvaux, avec l'approbation de Guillaume, fils de feu Milon I le maréchal, l'aîné des enfants de la dame de Chapelaine.

Géofroi de Villehardouin ne tarda pas à connaître le chemin du Tonnerrois, car, sa première alliance n'ayant pas été de longue durée, on le trouve remarié, dès 1189, à Chane de Lezinnes, et son séjour dans la localité de ce nom dut être plus fréquent après la mort de son beau-père Guillaume de Lezinnes, dont le nom n'apparaît plus après 1192. Ce qui donnait à la famille une grande influence dans nos pays, c'est que l'archidiacre Etienne de Lezinnes, frère de Guillaume et oncle du chroniqueur, occupait dans le Tonnerrois la dignité ecclésiastique la plus importante qu'il conserva pendant vingt-cinq années, de 1180 à 1205, c'est-à-dire avant le départ du maréchal pour la Croisade. L'obituaire de Saint-Mammès de Langres

---

(1) Bibl., nat , nouv. acq. latin 1208, fol. 228.

mentionne, au 13 mars 1205, la mort de cet archidiacre, qui avait participé avec son beau-frère Guillaume à la fondation de l'abbaye de la Charité-lez-Lezinnes, située sous les murs du château [1].

Lezinnes, aujourd'hui village du canton d'Ancy-le-Franc, était alors le fief principal de la famille de Villehardouin dont les successeurs prirent le nom qui fit oublier les souvenirs plus glorieux du chroniqueur. Un ancien dessin du XIIIe siècle, gravé par Israël Silvestre et reproduit par Mérian, représente les ruines du château, dont il ne reste rien. La forteresse, située sur la pente d'un côteau, dominant le cours de la rivière d'Armançon, ne paraît pas avoir été une station féodale très importante, bien qu'elle ait mérité sous Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et pendant la guerre de Cent ans, de subir un siège sur lequel nous avons donné une notice ailleurs. C'est de ce château que partit, en 1202, le maréchal de Champagne pour la mémorable expédition que ses récits devaient immortaliser. C'est de Lezinnes que fut datée la dernière charte qui précéda son départ.

L'important domaine de Tanlay, inféodé aux Chappes par les Brienne, provient d'un mariage. Adeline, citée jusqu'en 1152 est une Brienne mariée à Clarembaud de Chappes, dont la fille, nommée également Adeline, épouse Milon V de Noyers, décédé en 1181. Claremband de Noyers, fils de ce dernier, porte le prénom de son grand-père maternel, et sa fille, encore une Adeline, apporta enfin Tanlay aux Courtenay, à la fin du XIIe siècle. Ces filia-

---

(1) *Cartul. de l'Yonne,* t. II, p. 391, charte de 1184. — Girard d'Arcy, abbé de Vizelay, frère de Géofroi d'Arcy, était oncle de Chane de Lezinnes et se disait cousin de Gulllaume de Touci, évêque d'Auxerre (voir *Cartul. de l'Yonne,* t. II. p. 310 et la petite chronique de Vezelay, ms. n° 108 de la Bibl. d'Auxerre. — Girard d'Arcy mourut le 8 avril 1198.

tions prouvées ne peuvent donner lieu à aucune incertitude. Une Elisabeth de Chappes deviendra bientôt la femme de Géofroi, prince de Morée, neveu du chroniqueur, qui a lui-même pour bru Mabile, fille de Gui de Chappes, seigneur de Jully et de Pétronille de Bar, la première femme d'Erard de Villy ou de Villehardouin.

Il paraît probable que Géofroi de Villehardouin ne fut pas sans influence pour attirer dans nos pays son ami Guillaume le Champenois de Champlitte. Peut-être engagea-t-il ce petit-fils déshérité des comtes de Champagne à prendre, en 1196, comme seconde femme, Elisabeth de Mont-Saint-Jean, sœur du seigneur d'Ancy-le-Franc, son voisin [1]. Cette union ne fut pas heureuse. Des complications diverses et des intérêts opposés en hâtèrent le dénouement. Les Mont-Saint-Jean ayant pris fait et cause pour leur parent Hugues de Vergy dans les débats qu'il soutenait contre le duc de Bourgogne, la lutte amena des collisions dans la famille. Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, n'avait pas les coudées franches pour marcher avec le duc contre les parents de sa femme. Il y eut rupture avec Elisabeth de Mont-Saint-Jean, ou plutôt divorce, car celle-ci se remaria peu après avec Bertrand de Saudon, tandis que Guillaume convola en troisièmes noces avec Eustachie de Courtenay, dame de Pacy-sur-Armançon, veuve de Guillaume de Brienne, en 1199 [2].

De Lezinnes on aperçoit à moins d'une lieue le village de Pacy dont Israël Silvestre a reproduit une vue du château. C'est de là que partit Guillaume de Champlitte pour la Croi-

---

(1) Elisabeth était fille de Hugues II, sire de Mont-Saint-Jean et d'Elisabeth de Vergy, et sœur de Guillaume de Mont-Saint Jean, sire d'Ancy-le-Franc.

(2) Voir nos *Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 10-109. D'autres alliances avec les Mont-Saint-Jean, sires d'Ancy, sont plus tard contractées avec les descendants de Villehardouin.

sade, laissant deux fils, enfants en bas âge et sa femme alors enceinte. La chronique fait une large place à ce valeureux chevalier, qui parvint à conquérir les principautés d'Achaïe et de Morée, à la suite d'exploits qui ont rendu son nom célèbre.

Non loin de là, Villehardouin comptait au nombre de ses plus proches parents les sires de Montbar. André de Montbar décédé, en 1189, avait eu pour femme Mabile d'Arcy-sur-Cure, sœur de Dameron d'Arcy, belle-mère du chroniqueur. Bernard de Montbar, seigneur d'Epoisses, après avoir perdu sa première femme de la maison de Saudon, convola en secondes noces avec Aramburge, fille de Jean de Villehardouin, seigneur de Brandonvilliers[1]. Le maréchal de Champagne comptait donc parmi les seigneurs de Montbar un oncle et un neveu.

Dans les environs de Vermanton, les seigneurs de Chatel-Censoir descendants des Donzy avaient fait construire le château de Merry dans le fief qui leur appartenait à Sacy [2]. Ascelin de Merry, alors seigneur de la localité prit alliance avec Marie de Villehardouin, l'une des filles aînées de notre chroniqueur et de sa première femme. Géofroi de Merry, fils d'Ascelin et petit-fils du maréchal, deviendra plus tard connétable de Romanie.

A trois lieues de Lezinnes se dressaient les hautes tours de la forteresse de Noyers, que l'évêque d'Auxerre, Hugues de Noyers, faisait alors construire pour le compte de son neveu, dont il était tuteur. Là résidait Ade de Montmirail, fille d'André de Montmirail, seigneur de la Ferté-Gaucher, et de Houdiart d'Oisy, dont le mari, Clarembaud de Noyers,

---

(1) Voir la généalogie des sires de Montbar, dans notre t. IV.

(2) Il ne reste rien de ce château de Merry-lez-Sacy, qui était situé dans un des faubourgs sur le chemin de Joux.

était décédé à Acre. Nous ne savons quelle fut l'influence du maréchal de Champagne pour faire épouser cette veuve, vers 1196, par son ami Vilain de Nully, « un des bons chevaliers du monde », dont il vante à diverses reprises les prouesses et la vaillance. Ade de Montmirail laissa des enfants de ses deux alliances, notamment Milon VII, seigneur de Noyers, marié à Agnès de Brienne, et Jean de Nully, mort au siège de Damiette, en 1219.

Pour ne point oublier ses parents, même les tenanciers de fiefs de peu d'importance, comme celui de Courcelle, près Villy, le chroniqueur n'a garde d'omettre *Ansiaus, li niès Jofroi le mareschal*, qui avait épousé sa petite fille Béatrix de Villehardouin, fille de Gautier.

Dans cette énumération, Eustache de Conflans et Gui du Plessis, son frère puiné, figurent en bon ordre, car Hodierne de Conflans, sœur de ces chevaliers, est la bru de l'historien, et a épousé Gui de Villehardouin, dit *la Grive*, seigneur de Villevoque.

Henri d'Arzillières a aussi des points d'attache avec nos pays ; il avait épousé Agnès, fille d'Anseric de Montréal-en-Auxois, sénéchal de Bourgogne, sœur d'Hugues de Montréal, évêque de Langres. Guillaume, frère d'Henri, occupait les hautes fonctions de maréchal de la milice du Temple. Les familles de Villehardouin et d'Arzillières paraissent avoir eu dans l'origine des parents communs que l'absence de documents ne permet pas d'établir d'une manière certaine. Elles participèrent l'une et l'autre à la fondation de l'abbaye de Boulancourt, sur la paroisse de Longeville aux confins du territoire de Valentigny. Il y a plus, le maréchal de Champagne ayant donné, en 1200, sa part des dimes de Longeville au chapelain de St-Nicolas de Brandonvilliers, fit approuver la concession par Henri d'Arzillières auquel ce fief appartenait.

Dans les régions plus éloignées, Géofroi de Villehardouin comptait encore, soit des parents, soit des amis ou des compagnons d'armes qui ne pouvaient être oubliés, Oger de St-Chéron, Milon, seigneur de Chaumont-en-Bassigny, les Brienne, les Joinville, les Dampierre, les Aulnay, les Montbéliard, les Montmorency, les Nesle, les comtes de Saint-Pol, les sires de Pesmes, Ponce de Cuiseaux, marié à Laurence du Puiset, nièce de Milon IV, comte de Bar-sur-Seine, les Montferrat, les la Roche, les Coligny, etc. Cinq fois le nom d'Hugues de *Colemi*, altéré par tous les éditeurs de la chronique, est reproduit sous la même forme, c'est Coleini qu'il faut lire ; car il s'agit d'Hugues, seigneur de Coligny, marié à Béatrix, fille de Guigues, Dauphin de Viennois, et qui fut tué à la défense de Serres, le 2 septembre 1205.

La plupart de ces seigneurs avaient contracté des dettes considérables pour subvenir aux frais de cette croisade et de cette lointaine expédition. Guillaume le Champenois de Champlitte, vicomte de Dijon, avait été contraint d'emprunter trois cents livres à un usurier Pierre Capituli. Les gages de cet emprunt reposaient sur les revenus de la maison de Champlitte et sur les rentes que lui valaient les foires de Champagne. L'engagement fut assez mal tenu ; on ne paya pas plus d'intérêt que de capital. Blanche de Champagne fut mise en demeure de saisir les domaines du sire de Champlitte, que le duc de Bourgogne ne put dégager qu'en empruntant à des juifs le montant de la créance.

Vilain de Nully avait également contracté des dettes, que sa veuve Ade de Montmirail ne put éteindre qu'en vendant des terres pour payer ce qu'il devait aux juifs. Gui de Chappes parvint à se créer des ressources en exonérant du droit de mainmorte les habitants de Jully-sur-Sarce, et en accordant les mêmes droits à tous ceux qui viendraient

résider sur ses domaines. Les seigneurs de Chaumont-en-Bassigny engagèrent leur terre de Chaumont au comte de Champagne pour subvenir aux frais du voyage. Leurs frères furent à regret désintéressés par les comtes de Champagne qui devaient convoiter depuis longtemps ce fief important, et qui parvinrent à l'annexer à leur comté après d'assez longs débats. Le chevalier Guillaume de Verrey engagea à l'abbaye de S[t]-Seine ce qu'il possédait à Turcey, près Villotte, avec l'assentiment de sa femme et de son frère, et la garantie du duc de Bourgogne.

Géofroi de Villehardouin, qui connaissait bien les sentiments des uns et des autres traduit suffisamment ses impressions : « Après la Pasques, entour le Pentecoste commen-« chièrent li pélerin à mouvoir de lor païs, et de lor gens « et de lor parents. Sachiès que mainte larme i ot plourée « au départir de lor amis ».

Il n'était pas sans intérêt, croyons-nous, de reconstituer la généalogie d'un personnage qui a laissé un souvenir historique et littéraire si considérable, et dont la lignée masculine se poursuit sous d'autres noms jusqu'au xv[e] siècle. Nous ne pouvons donner que des généalogies forcément incomplètes des familles qui s'y rattachent, Villemaur Le Breban, Nully, Chappes, Saint-Chéron, Arzillières, Aulnay. Par un curieux rapprochement, une alliance soude la maison de Joinville à celle des Villehardouin. C'est le fils aîné du chroniqueur Jean de Joinville qui épouse l'arrière petite-fille du chroniqueur Villehardouin, et qui continue la lignée des Joinville, en formant une branche peu connue, et que, faute de documents, nous n'avons pu suivre au-delà du troisième degré.

III

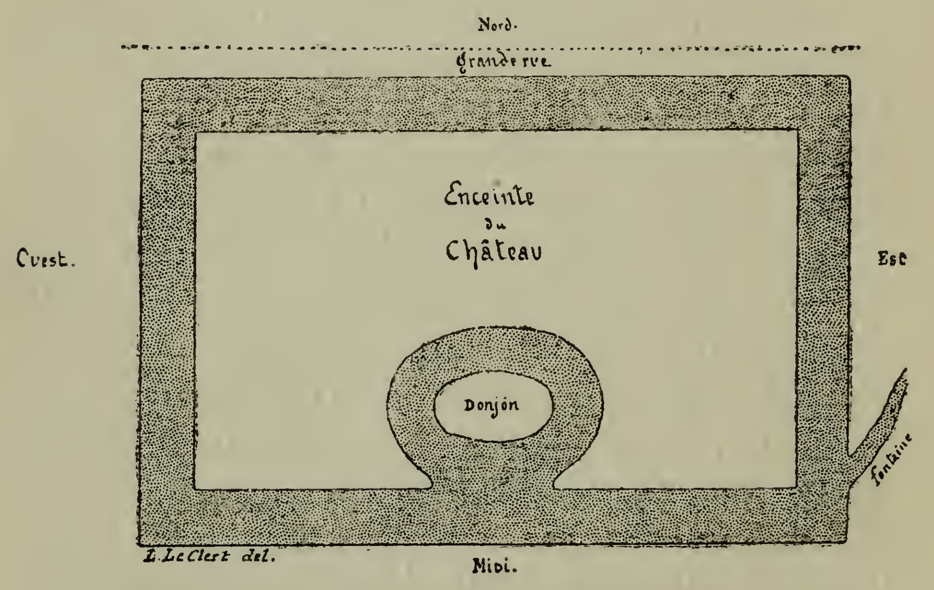
Généalogie des Sires de Villehardouin

—

§ I

Vilain, premier seigneur de Villehardouin, sa femme Dameron — Leurs enfants

Villehardouin, village du canton de Piney et de l'arrondissement de Troyes, est bâti en amphithéâtre sur les premiers gradins d'une côte rapide, abritée des vents du Nord par une falaise crayeuse. L'ancien manoir seigneurial établi au pied de cette falaise, et en dessous du village, occupait



PLAN DES FOSSÉS DE L'ANCIEN CHATEAU-FORT DE VILLEHARDOUIN

un rectangle parfaitement régulier de 147 mètres de long sur 17 de large, que des fossés profonds protégeaient de tous côtés. Une motte elliptique, surmontée d'un donjon de même forme et également entourée de fossés, était comprise dans l'enceinte, et était située sur le milieu de l'un des grands côtés de la partie méridionale. Les anciens

terrassements, importants et visibles il y a cinquante ans, tendent à disparaître de jour en jour. On peut encore suivre la dépression et le mouvement du terrain accusant les fossés remplis en partie par l'eau d'une fontaine voisine alimentée par les infiltrations de la montagne. Dans son *Dictionnaire archéologique de l'Aube*, d'Arbois de Jubainville a donné une description exacte de l'emplacement, mais le plan par terre que nous devons à M. Louis Le Clert évitera de plus longues explications.

Le manoir, dont aucun dessin ne nous a conservé le souvenir, ne doit sa célébrité qu'aux premiers personnages qui en ont porté le nom, et qui ne paraissent pas y avoir beaucoup séjourné. Les descendants de ces premiers seigneurs, sans respect pour la mémoire de leurs glorieux ancêtres, ont repris le nom de diverses seigneuries plus importantes, ce qui rend parfois les filiations difficiles à établir. Erard, fils du chroniqueur, est plus connu sous le nom de seigneur de Villy-le-Maréchal, et ses descendants prennent seulement le titre de sires de Lezinnes.

Villehardouin n'apparaît pas avant le milieu du XII[e] siècle dans les chartes et dans les documents, mais le château existait peut-être au siècle précédent, sans qu'il soit possible d'identifier le personnage nommé Hardouin qui en fut le fondateur.

Le premier seigneur de ce nom qui paraisse dans les documents se nommait Vilain, et vivait encore entre les années 1145 et 1153 [1]. *Dominus de Villa Harduini, Villanus nomine*, par l'intervention de S[t]-Bernard, donne à Henri, évêque de Troyes, la dîme du village de Villehardouin qu'il tenait par droit heréditaire, *jure hereditario*.

(1) Henri, fut nommé évêque de Troyes, en 1146, et S[t]-Bernard est mort en 1153, la donation eut lieu entre ces deux dates.

Cette donation avait pour but de faire obtenir un canonicat à Roscelin, l'un des fils de Vilain, à condition qu'il aurait, sa vie durant, la jouissance de cette dîme[1]. Vilain était assurément décédé bien avant 1170, époque à laquelle Roscelin et ses frères amortirent à l'abbaye de Molesme une donation précédemment faite par leur père[2].

La femme de Vilain se nommait Dameron, et son anniversaire est institué, au 12 décembre d'une année inconnue, par son fils Vilain, sous-doyen de l'église St-Etienne de Troyes, et par son autre fils Roscelin, sous-diacre et chanoine de St-Pierre de la même ville[3].

Humbert de Villehardouin qui possédait à Troyes une maison sur laquelle Henri, comte de Troyes, avait des droits qui furent cédés à l'abbaye de Saint-Loup, en 1176[4], était probablement un frère puiné du seigneur Vilain, mais, les preuves faisant défaut, nous ne pouvons le faire figurer au tableau généalogique.

De l'alliance de Vilain avec Dameron, et des autres alliances qui ont pu exister, mais qui sont ignorées, huit enfants nous sont connus ; six fils et deux filles.

1° Jean de Villehardouin, seigneur de Brandonvilliers, l'aîné de tous, et tige de la première branche. Il porte sur son sceau *la croix ancrée* sans aucune brisure, comme nous le reproduisons, d'après le sceau original appendu à une pièce de 1216, datée de Corinthe [5].

2° Roscelin de Villehardouin, chanoine de St-Etienne

---

(1) Arch. de l'Aube, G. 3834, Vidimus du xv s. Ed. : A. Roserot. *Bulletin du Comité des travaux historiques, section d'histoire et de philologie,* 1884, p. 278-284.

(2) Ed. Buchon *Villehardouin,* p 26.

(3) L'abbé Lalore : *Obituaires du diocèse de Troyes.*

(4) L'abbé Lalore, *Cartul. de Saint-Loup de Troyes,* p. 79-80.

(5) Arch. de l'Aube, fonds de Clairvaux, Ed. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique,* p. 343.

de Troyes, paraît, en 1170, avec ses frères et sœurs, ainsi que Milon le Breban de Provins, dans une charte d'amortissement en faveur de l'abbaye de Molesme[1], et, en 1176, sert de témoin à cette donation au même monastère[2]. Il était mort, en 1183, époque à laquelle Manassès, évêque de Troyes, déclare que vingt sols ont été donnés pour fonder son anniversaire à l'église de St-Pierre[3].

3° Vilain, sous-doyen de l'Eglise de St-Etienne de Troyes, est cité dans nombre d'actes. Il fut excomunié en 1192, pour s'être emparé des dîmes de Villehardouin données par son père à l'église de Troyes, lorsqu'il avait fait recevoir son fils Roscelin comme chanoine[4]. Il fait négocier un échange de serfs entre les églises de St-Loup et de St-Etienne, notifie un arrangement relatif au mariage de ces serfs, avec condition que les enfants issus de ces mariages seront partagés entre les deux églises[5]. Nous ne voyons plus apparaître le nom de Vilain après 1194.

4° Géofroi de Villehardouin, le chroniqueur, maréchal de Champagne, tige de la seconde branche, dont nous nous occuperons plus particulièrement.

5° Emeline, religieuse pour laquelle le maréchal, son frère, réserve l'usufruit des dîmes de Brantigny et du Doyer, afin de la maintenir en religion, 1207 et 1208[6]. Elle était abbesse de Montier-en-l'Isle, près Bar-sur-Aube, en 1232.

---

(1) Buchon, *Villehardouin*, p. 26.

(2) Arch. Côte-d'Or, f. Molesme 242, *Orig*.

(3) Camuzat, *Promptuarium*, fol. 178.

(4) *Orig*. maculé et déchiré. Arch. de l'Aube, G. 3834. Ed. A. Roserot. *Bulletin du Comité des trav. histor. Section d'hist.*, 1884, p. 278-284.

(5) Trois chartes de 1192-1194 ; éd. l'abbé Lalore, Cart. de St-Loup, p. 75 et 154 ; Cartul. de St-Pierre, p. 77.

(6) Buchon, *Villehardouin*, p. 25, et l'abbé Lalore, *Notre-Dame aux Nonnains de Troyes*, p. 90.

6° Haice, religieuse au monastère de Foissy, citée en 1207, dans les actes précédents, et en août 1220, lorsqu'elle donne avec sa nièce, fille du chroniqueur, en faveur de l'abbaye de Molesme, ce qu'elle possédait sur la dîme de Chesley[1].

7° Gui de Villehardouin, dit *la Grive*, chevalier, seigneur de Villevoque, déjà marié en 1172, à la veuve d'Eudes de Laignes, d'après les *féoda*, concède sous le sceau de son frère Géofroi, avec l'assentiment de sa femme Hodierne et de sa fille Wibors, une rente de froment à l'abbaye de Larivour, en 1202 [2]. Il est dit oncle de Béatrix et d'Anseau de Courcelles, en 1205 [3]. De concert avec une seconde femme, nommée Vilaine, il fait une donation à St-Loup de Troyes, en 1215 [4]; trois ans plus tard, il vend aux chanoines de St-Nicolas, du consentement de sa femme, ce qu'il possède à Onjon [5], vente confirmée, en 1218 par son neveu Erard [6]. Il était mort avant 1223, alors que sa veuve Vilaine de Brantigny, remariée avec un chevalier, nommé Pierre, dont nous ne connaissons pas la maison, réclamait une paire de bœufs et un coursier que son mari Gui *la Grive* avait donné à Larivour [7].

8° Gautier de Villehardouin, chevalier, est témoin d'une charte de son frère Géofroi lorsqu'il dote une de ses filles pour être religieuse, en 1189[8]; il est témoin du sire de

---

(1) Arch. de la Côte-d'Or, 2e Cartul. de Molesme, fol, 24 v°.

(2) Ed. d'Arbois de Jubainville, *Revue des Sociétés Savantes*, 1863, d'après l'original scellé.

(3) L'abbé Lalore, *N.-D. aux Nonnains de Troyes*, p. 89-90.

(4) L'abbé Lalore, *Cartul. de St-Loup de Troyes*, p. 220.

(5) *Orig.* Arch. de l'Aube, G. 3856-3857.

(6) *Orig. idem.*

(7) Bibl. nat., Cartul. de Larivour, fig. 79-80, nouv. acq. Cat. 1228

(8) Ed. d'Arbois de Jubainville, *Revue des Sociétés Savantes*, 1863, d'après un orig. scellé.

Dronnay concédant une rente à l'abbaye de Trois Fontaines, en 1191 [1]. Dans les Obituaires Troyens, la mort de Gautier est fixée au 14 janvier d'une année inconnue. De plusieurs enfants non cités en 1191, nous ne connaissons que Béatrix, mariée à Anseau de Courcelles, dont le nom n'a pas été oublié dans la chronique.

§ II

Jean de Villehardouin, seigneur de Brandonvilliers, tige de la branche aînée. — Les princes de Morée.

Jean de Villehardouin, seigneur de Brandonvilliers, n'est cité dans aucun acte avant 1170, et était deux ans plus tard lige du comte de Champagne pour la chatellenie de Rosnay à laquelle il devait trois mois de garde [2]. La qualité de chevalier qui lui est attribuée en 1177, devait remonter à une époque plus ancienne. Gui de Dampierre qui l'appelle son cher ami, le charge de tenir la main pour l'exécution d'une charte de donation à l'abbaye de Clairvaux, en 1189 [3]. Il fait un échange de prés situés au Doyer, près de son moulin, avec Raoul, abbé de Basse-Fontaine, en 1200 [4]. Il augmente de dix livrées de terre les revenus de la chapelle Saint-Nicolas de Brandonvilliers, en 1202 [5]. Deux ans après, en partant pour la Terre Sainte avec sa femme Céline, il donne une famille d'hommes à la Maison Dieu du Chesne [6], et charge son cher écuyer Hugues de Balignecourt de faire observer ses volontés et de recevoir les revenus de

(1) Bibl. nat., Cabinet des titres, Trés. généalog. de dom Villevielle, t. 64, fol. 165.

(2) Longnon, *Documents sur le comté de Champagne*, livre des Vassaux.

(3) D'Arbois de Jubainville. *Revue des Sociétés savantes*, avril 1863.

(4) Ed. l'abbé Lalore, *Cartul. de Basse-Fontaine*, p. 42.

(5) Bibl. nat., Cabinet des titres, Trés. général. de dom Villevielle, d'après les arch. de St-Remy de Reims.

(6) Bibl. nat., *idem*, d'après les arch. de St-Remy de Reims.

sa terre, dans le cas où il ne reviendrait pas de cette expédition. Avant son départ, il avait aussi abandonné, ainsi que sa femme, une part des dîmes de Valentigny, et de Hampigny à l'abbaye de Boulancourt . En août 1209, il concède à l'abbaye de Cluni le moulin qu'il avait fait bâtir près de l'étang de Merquéricourt, en réservant pour lui et pour sa femme divers champs, revenus et droits [2].

La même année, Gui de Dampierre l'exhorte à tenir la main à une concession faite à l'abbaye de Clairvaux[3]. En 1212, d'accord avec Erard de Brienne, Gui de Chappes, Oger de S[t]-Chéron, Philippe de Plancy, Odard, maréchal de Champagne et autres, il prend part à un arrangement négocié entre la comtesse Blanche et ses barons et vassaux, au sujet du partage des fiefs entre les filles, à défaut d'héritiers mâles [4]. En mars 1913, (a. st.) il concède avec sa femme Céline, et avec le consentement de sa fille Aremburge et de non neveu Erard, sire de Villehardouin, une rente en grains à l'Hôtel-Dieu du Chesne [5]. En février 1214, il scelle une reconnaissance des rentes en grains qui doivent être payées par lui ou par ses successeurs à l'église S[t]-Loup de Troyes [6]. Les chartes qui concernent Jean de Villehardonin sont au nombre de vingt-et-une, et nous omettons celles qui le signalent comme simple témoin. Il était rentré de son voyage d'Orient, en 1207. Son sceau est appendu pour la dernière fois à une pièce de 1216;

---

(1) Charte confirmée par la comtesse Blanche, en 1207, *Mémoires de la Soc. acad. de l'Aube*, 1869, p. 155.

(2) Ed. Bruel, *Cartul. de Cluni*, t. v, p. 822, n° 4450.

(3) Bibl. nat., Cartul. de Clairvaux, p. 190.

(4) Ed. : Pithou, *Coutume de Troyes*, 1628, p. 68, Chantereau-Lefèvre, t. II, p. 44-45, Brussel, p. 876.

(5) Bibl. nat., Cab. des titres, trésor général. de dom Villevielle, d'après les arch. de St-Remy de Reims.

(6) Ed. l'abbé Lalore, *Cartul. de S[t]-Loup de Troyes*, p. 218.

donnée à Corinthe par son fils Géofroi, prince d'Achaie[1], et sa mort dut suivre cette date d'assez près. Nous ne savons si sa femme Céline, qui figure avec lui dans plusieurs actes, mais dont le nom de famille est ignoré, était déjà décédée.

Ce qui est certain, c'est que de l'alliance de Jean et de Céline sont issus plusieurs enfants, dont trois nous sont connus :

1° Géofroi I de Villehardouin, sénéchal de Romanie, puis prince d'Achaie.

2° Eremburge, mariée à Bernard de Montbar, seigneur d'Epoisse, lorsqu'ils font tous deux, en 1207, avec l'approbation de leurs fils André et Jean, une donation aux religieux du Val-des-Choux[2]. Ils étaient déjà unis par des liens de parenté dont nous avons parlé précédemment, et Bernard de Montbar avait été un des bienfaiteurs de l'abbaye de la Charité de Lezinnes. Après sa mort, en 1212, sa veuve paraît l'année suivante dans un acte avec son père. Quatre ou cinq enfants naquirent de ce mariage, et notamment André de Montbar que nous trouvons à Damiette, en 1219[4].

3° Gautier, d'après Ducange et Buchon.

Géofroi I de Villehardouin, qui accompagna en Terre-Sainte son oncle Géofroi, maréchal de Champagne, fut seigneur de Calamata et d'Arcadia, puis sénéchal de Romanie et enfin prince de Morée. Une vingtaine de chartes le concernent. Il mourut en 1218 et fut enterré à Saint-Jacques d'Andravilla. Il avait épousé Elisabeth de Chappes qui lui survécut, et prit une nouvelle alliance avec Jacques de St-Omer.

---

(1) *Orig.* scellé, Arch. de l'Aube ; Ed.: d'Arbois de Jubainville. *Voyage paléographique*, p. 343.

(2) Arch de la Côte-d'Or. Recueil de Peincedé, t. 28, p, 1173.

(3) Voir l'*Annuaire de l'Yonne*, 1870, p. 211, un art. de Lemaistre.

(4) V. nos *Ducs de Bourgogne*, t. IV, Généalogie des Montbar-Epoisses.

On connaît cinq enfants de Géofroi I et d'Elisabeth de Chappes.

1° Géofroi II de Villehardouin, prince d'Achaie, qui épousa Agnès de Courtenay, fille de Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, et qui ne laissa point de postérité. Il mourut en 1243, et fut enterré, comme son père, à St-Jacques d'Andraville.

2° Guillaume de Villehardouin, surnommé *à la grande dent,* sénéchal de Romanie, puis prince d'Achaie, après son frère Géofroi II. Il mourut à Calamata le 1er juille 1278. Des trois mariages qu'il contractata, sa première femme Anne de Touci, fille de Narjod de Touci lui laissa deux filles Isabelle et Marguerite, qui prirent d'illustres alliances et dont la lignée se termine par des familles princières.

3° Théodore, patriarche d'Antioche, d'après Hopf.

4° Une fille mariée à Géofroi de Cicon, fils d'Eudes de Cicon, croisé, et dont le fils est aussi nommé Géofroi.

5° Une autre fille mariée à Hugues de Bruyères, sire de Caritena, qui laissa un fils du nom de Géofroi (Hopf).

Nous n'avons rien de particulier à dire sur cette première branche des Villehardhouin, en dehors des recherches faites par Ducange, Buchon et principalement Hopf, *Chroniques Gréco-Romanes.*

§ III

Le chroniqueur Géofroi de Villehardouin, maréchal de Champagne — Ses alliances — Ses actes — Sa descendance — Erard I, maréchal — Guillaume I de Lezinnes, maréchal — Guillaume II de Lezinnes — Erard II, évêque d'Auxerre et cardinal — Erard III de Lezinnes — Jean I Trouillard de Lezinnes — Erard IV Trouillard de Lezinnes — Jean II Trouillard de Lezinnes — Erard V Trouillard de Lezinnes — Jean, bâtard de Lezinnes, au XIIe siècle, et sa descendance jusqu'au XVIIe siècle.

Le chroniqueur Géofroi de Villehardouin, le personnage principal pour lequel ces recherches ont été entre-



SCEAU DE JEAN DE VILLEHARDOUIN

Seigneur de Brandonvilliers

1216



SCEAU DE GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN

Maréchal de Champagne

Le Chroniqueur

1202

J. L. Paton, Troyes

prises, est la tige d'une branche qui se poursuit pendant plusieurs siècles dans la lignée masculine. Sa naissance doit être un peu antérieure à l'an 1150, si l'on songe qu'un de ses petits-fils Géofroi de Merry-lez-Sacy, qui deviendra plus tard connétable de Romanie, est déjà suffisamment âgé, en 1205, pour donner son approbation à un acte de ses parents[1]. On droit se rapprocher de la vraisemblance en reculant la date de naissance de Géofroi vers 1148. Quoique non cité par son prénom, il assistait assurément avec Roscelin et ses autres frères et sœurs à une confirmation, en 1170, de biens concédés par son père Vilain à l'église Saint-Quentin de Troyes. Deux ans après, il figure au nombre des féodaux du comte de Champagne et doit fournir un droit de garde à Troyes[2].

Il faut aller jusqu'en 1185 pour trouver le nom de Géofroi, avec le titre de maréchal, mais à partir de cette époque, il apparaît dans tous les actes avec cette qualification. Il venait de succéder dans cette charge à son beau-frère Milon I le Breban de Provins, récemment décédé[3], car ces fonctions ne sortaient pas de famille, et se transmettaient aussi par les femmes, comme nous en aurons au siècle suivant un curieux exemple dans cette même généalogie.

Géofroi devait être marié depuis plusieurs années avec une sœur d'Hélie de Villemaur, mariée à Mile I le Breban,

---

(1) *Orig.* Scellé, Arch. de l'Yonne. Ed.: *Cartul. de l'Yonne*, t. III, n° 4. Il faut remarquer aussi que du temps de Saint-Bernard, c'est-à-dire avant 1153, Vilain, père du maréchal, obtenait déjà un canonicat pour Roscelin, l'un de ses frères.

(2) Longnon, *Documents sur le comté de Champagne*, Fiefs, n° 1999.

(3) Voir d'Arbois de Jubainville, *Comtes et Ducs de Champagne*, t. IV, p. 511. L'anniversaire de Milon I fut fondé l'année suivante, 1186, par son fils Milon II.

dont aucun document ne laisse trace du prénom, mais qui était fille de Dreux de Villemaur, dit *Strabo* et de Hersende et sœur de Béranger [1]. Cette alliance est trahie par diverses indications faciles à rapprocher. En février 1201, le maréchal appelle Géofroi et Dreux, fils de Béranger de Villemaur, ses très chers neveux « Karissimi nepotes mei » [2]. Mais ce qui est non moins probant, c'est que les biens situés à Villemaur, provenant de cette alliance, furent cédés par Erard de Villehardouin, fils du maréchal, à la comtesse Blanche et au comte Thibaud, au mois de mai 1219, et que le cessionnaire reçut en échange d'autres domaines à Villy, Roncenay, Virloup, etc.[3].

De deux chartes de 1185[4], émanées de la comtesse de Champagne, l'une atteste la vente faite par Géofroi, à Manasès, évêque de Troyes, de ce qu'il possédait dans la seigneurie et le domaine de Vannes. Dans la seconde pièce, Mile II le Breban est témoin avec son oncle. Nous ne pouvons donner toutes les pièces dans lesquelles Villehardouin est seulement cité comme témoin ; ces pièces, au nombre de quarante-quatre, n'embrassent qu'une période restreinte de la fin du XII[e] siècle, et du commencement du siècle suivant. En 1189, Géofroi, qui se qualifie de maréchal du comte Henri, accorde à l'église Sainte-Marie de Troyes, vingt sols de rente sur sa terre de Villy, en faveur de sa fille « *Alaide* » qui y est religieuse. Sa femme *Chane* et son frère Gautier donnent leur approbation à cet acte [5].

(1) Voir notre tableau de Villemaur (non encore publié).

(2) Arch. de l'Aube, f. Montier-la-Celle. Ed.: d'Arbois de Jubainville, *Bul. des Soc. Sav.*, avril 1863.

(3) Arch. nat., J. 195, n° 5. Ed. : Chantereau-Lefèvre, t. II, p. 107.

(4) L'abbé Lalore, *Cartul. de Saint-Pierre de Troyes*, p. 65, et Bouquot, *Léproserie de Troyes*, 1849, p. 103.

(5) *Orig.* Scellé, écu portant *une croix recerclée*. Arch. de l'Aube. Ed.: d'Arbois de Jubainville, *Revue des Sociétés Savantes*, avril 1863.

La seconde alliance de Géofroi devait être de fraîche date, et la fille qui entrait alors en religion provenait de son premier mariage. Chane de Lezinnes était fille de Guillaume seigneur de Lezinnes et de Dameron d'Arcy-sur-Cure, dont elle paraît avoir été l'unique héritière [1]. Ce Guillaume de Lezinnes, personnage important, figure dans nombre d'actes, et était en 1172, un des hommes liges du comte de Champagne dans la chatellenie d'Ervy [2]. Son frère Etienne de Lezinnes, était archidiacre du Tonnerrois.

En 1191, l'évêque de Troyes relate la concession faite précédemment à l'église de S[t]-Pierre par Géofroi de Villehardouin, maréchal du comte Henri, savoir du domaine de Vannes, et fait une nouvelle donation de l'église de Ramerupt [3]. En 1194, Géofroi assiste Gautier III de Brienne, autorisant les religieux de Boulancourt à occuper la grange de Taillebois provenant des moines de Beaulieu [4]. En 1195, il participe avec Milon II le Breban de Provins à une médiation ménagée par Marie, comtesse de Troyes, entre l'abbaye de Pontigny et Engobran de Saint-Chéron, chevalier [5]. En 1196, il notifie que le comte Thibaud lui ayant donné ce qu'il possédait à la chapelle Saint-Pierre, il est dans l'obligation de faire observer les clauses de cette cession [6]. En 1198, les actes se multiplient. Il est choisi comme média-

(1) V. *Cartul. de l'Yonne*, t, II, p. 324, la pièce indique l'alliance de Guillaume de Lezinnes avec Dameron, et permet de constater qu'André de Montbar, marié à Mabile d'Arcy, était son beau-frère.

(2) Longnon. *Documents sur le comté de Champagne, les fiefs*, n[os] 324-325.

(3) Camuzat, *Promptuarium*, d'après l'*Orig.* aux arch. de l'Aube.

(4) *Orig.* Arch. de la Haute-Marne ; fonds Boulancourt, 4[e] liasse, 13[e] partie.

(5) Bibl. d'Auxerre, Cartul. de Pontigny, de l'abbé Depaquit, t. II, pr. p. 330-331.

(6) Arch. de l'Aube, G. 2857, *Vidimus* du xv[e] s., assez informe.

teur et arbitre par les religieux de Montiéramey qui avaient un différend au sujet de leurs bois de Maignant et de Trodes[1]. De concert avec l'archevêque de Sens, il rend une sentence arbitrale entre Thibaud de Champagne et le Chapitre de la Cathédrale de Troyes, en déterminant quelles sont les franchises du cloître et des sergents du chapitre[2]. En compagnie de Gui de Dampierre, Mile le Breban de Provins, Gautier de Chatillon, Gui de Chappes, Guillaume d'Aunay, il prend part à la cérémonie de la prestation de serment et d'hommage rendu par le comte Thibaud au roi Philippe-Auguste[3].

Trois chartes sont datées de l'an 1200. En juillet, le maréchal relate une transaction passée avec les Templiers de Thors au sujet de leurs droits sur le territoire de Fresnay[4]. En présence de son frère Jean, de Gui et Aubri du Plessis et autres, il donne à Saint-Nicolas de Brandonvilliers la portion des dîmes qu'il possédait à Longeville, du consentement d'Henri d'Arzillières, dont ce domaine relevait en fief[5]. En octobre, il notifie la redevance de Girard, son fermier de Villy, pour des redevances assises sur les revenus de ce domaine et de la terre de Roncenay[6]. En 1201, il fait concession à l'église de Saint-Etienne de Troyes de sa part des dîmes de Jasseines et de Saint-Utin qu'il tenait de la libéralité de Thibaud, comte de Champagne[7]. Au mois

---

(1) Ed.: d'Arbois de Jubainville, *Revue des Sociétés Savantes*, août 1863.

(2) *Orig.* Arch. nat., Ed.: Teulet, *Layettes du trésor*, t. s. p. 484.

(3) Avril 1198, deux pièces originales. Arch. nat., J. 198 et J. 199. Ed.: Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne*, p. 467-468.

(4) *Orig.*, sceau détruit. Arch. de la Haute-Marne, Commanderie de Thors, Corgebin, 1re liasse.

(5) Ed.: Buchon, *Villehardouin*, p. 26, d'après les Arch. de Saint-Remy de Reims.

(6) Bouquot, *Hist. de la léproserie* de Troyes, p. 113-114.

(7) Ed : d'Arbois de Jubainville, *Bulletin des Sociétés Savantes*, avril 1860.

de mai de la même année, on le trouve à Sens, en compagnie du duc de Bourgogne, de Gui de Dampierre, de Géofroi de Joinville, de Jean de Montmirail, de Clarembaud de Chappes, lorsque la comtesse Blanche rend foi et hommage au roi Philippe-Auguste [1].

Les sept documents de l'année 1202 méritent d'être signalés. En février, Villehardouin atteste que ses très chers neveux Géofroi et Dreux de Villemaur ont abandonné à Eudes, chanoine de Troyes, tout ce que Robert de Joigny tenait d'eux en fief, à cause de sa femme Florence, dans la dîme de Puisy [2]. Il ratifie la donation à l'abbaye de Larivour des rentes en grains de la terre de Villevoque, faite par son frère Gui *la Grive*, chevalier, avec le consentement de sa femme *Hodierne* et de sa fille *Wibors*. Il confirme, autant que le permet son droit de coseigneur de fief, la concession de son frère Jean à Saint-Nicolas de Brandonvilliers, dont il promet d'augmenter les revenus de la chapelle. [3]. Au moment de partir pour Jérusalem « iter jerosilitanum arripiens », il donne à l'abbaye de Quincy ce qu'il possédait au Puy de Chaserey, avec l'approbation de sa femme « *Kanna* » et de ses fils Erard et Géofroi [4]. Cette donation, dans laquelle il prend toujours le titre de maréchal, fut également renouvelée à Lezinnes [5].

La dernière charte donnée avant le départ de Géofroi de

---

(1) Ed.: Martène, *Amp. collectio*, I, 1828 ; Brussel, II, 12 ; Delisle, *Cartul. des actes de Phil.-Aug.*, n° 670.

(2) Ed.: d'Arbois de Jubainville, *idem* . La charte est de 1201 février (1202) et Garnier, évêque de Troyes, en donne confirmation, le 30 avril, en parlant de Godefroi et de Dreux, chevaliers, fils de feu Béranger, chevalier.

(3) Bibl. nat., Cab. des titres, dom Villevielle, Trés. général., d'après un titre orig. scellé d'une *croix ancrée, au franc quartier au côté dextre*, Arch. de Saint-Remy de Reims.

(4) Ed.: d'Arbois de Jubainville, *Bul. des Soc. Savantes*, avril 1863.

(5) Ed.: d'Arbois de Jubainville, *idem*.

Villehardouin est datée d'avril 1202, ou plutôt 1203, (n. st.), postérieure, croyons-nous, aux fêtes de Pâques, qui tombaient cette année le 14 avril, au moment où « après le Paesque, entour la Pentecouste, commencièrent li pelerin « à mouvoir de lor païs ». Dans ce document, Géofroi, qui se dit autrefois maréchal de Champagne « marescallus quondam Campanic », concède à l'Abbaye de S[t] Loup de Troyes, à titre d'échange, une femme serve habitant Fontaines-Luyères [1].

Bien que le motif de la plupart des donations précédentes ne soit pas indiqué, il est probable que, suivant l'usage des croisés, Villehardouin n'avait trouvé d'autre moyen de se procurer des ressources pour ce lointain et coûteux voyage. En se séparant de sa famille, il traversa la Bourgogne, passa par le Montjoux, franchit le Montcenis et par la Lombardie, arriva dans la ville de Venise d'où il s'embarqua pour l'Orient avec ses compagnons d'armes.

En dehors de son merveilleux récit de la conquête de Constantinople, et de l'émouvante narration des exploits mémorables accomplis par les barons champenois, nous avons peu de chartes qui nous révèlent la présence de l'auteur d'une manière certaine. Il était assurément en Terre-Sainte, en 1205, en compagnie de Guillaume et d'Oger de S[t] Chéron, de Gui et de Clarembaud de Chappes, de Guillaume d'Arzillières, maréchal des Templiers, et autres, lorsque Vilain d'Aunay fit une donation aux chevaliers du Temple de tout ce qu'il possédait à Sancey, aujourd'hui S[t]-Julien, domaine qu'il devait à la libéralité du comte Henri [2]. Etait-il momentanément rentré en France,

---

(1) Ed.: l'Abbé Lalore, *Cartul.*, *de Saint Loup*, p. 186.

(2) Arch. de l'Aube, Cartul. des Templiers, folio 95-96. Ed. *Ducs de Bourgogne de la race Capétienne*, t. III, p. 481-482.

en mars 1207, 1208, (n. st.), pour régler diverses affaires de famille, et notamment les rentes assignées à ses filles religieuses. Deux actes de même date, dans lesquels il prend le titre de maréchal de Champagne et de Romanie rappellent des dotations en faveur de S[te] Marie de Troyes et de S[te] Marie de Jully, en faveur de ses sœurs Emeline et Haïce, et de ses filles Alix et Dameron [1]; mais peut-être n'avons-nous que les confirmations de legs antérieurement signalés, et cette supposition est la plus vraisemblable. Il ressort d'une lettre adressée à la comtesse de Champagne, en 1209, en réponse à une information qu'elle réclamait, que Géofroi était cette année en Orient. Villehardouin, qui s'intitule seulement maréchal de Romanie et Milon le Breban, bouteiller de Romanie, présentent leurs salutations à Blanche, accusent réception de ses lettres, et attestent que les domaines du comte de Blois et du comte de Sancerre sont du fief de la Champagne. Ils ajoutent que les registres des fiefs concernant cette province sont déposés dans l'église de S[t]-Etienne de Troyes, etc. [2] Chane de Lézinnes, qui se dit, vers le même moment, maréchale de Champagne, « marescallissa Campanie », en l'absence de son mari, fait, ainsi que son fils Géofroi, un échange de personnes avec l'abbaye de S[t]-Loup de Troyes [3].

Le pape Innocent III, dans une lettre de 1212, expose qu'un différend s'étant élevé entre les possesseurs de l'église de Carligue, ville épiscopale de Macédoine, et les Frères Hospitaliers, au sujet de la propriété d'un château,

---

(1) 1° Orig. scellé en cire jaune, Arch. de l'Aube, *vitrine*, Ed.: Buchon, p. 27. — 2° L'Abbé Lalore, *Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes*, p. 90, d'après l'*Orig*. Arch. de l'Aube.

(2) Bibl. nat. lat. 5993, fol. 183 r° Ed.: Martène, *Thesaurus Novus anecdot*. t. I, cot. 809-810.

(3) Ed.: l'abbé Lalore, *Cartul. de Saint-Loup*, p. 211.

les parties consentirent à un arrangement et passèrent une transaction, scellée des sceaux de divers barons, parmi lesquels figurent le maréchal de Romanie, Conon de Béthune, sénéchal de Romanie, Milon le Breban et autres [1]. Ce n'est pas sans surprise que nous rencontrons ici, en compagnie de notre chroniqueur, et au nombre des sénéchaux de Romanie, le fameux Quènes ou Conon de Béthune, l'un des trouvères les plus renommés de cette époque, qui se disait élève du chansonnier Hue d'Oisy, et dont les traits satiriques avaient si fort mécontenté certaine comtesse de Champagne. Il s'était aussi croisé, en 1202, en même temps que Guillaume le Champenois de Champlitte, également poëte à ses heures, en même temps que Gui de Dampierre, ce protecteur des poëtes, auquel Perrin d'Angecourt dédie une de ces chansons, en même temps que les Brienne, les Gauthier de Vignory et tant d'autres faisant partie de cette pléiade de poëtes attachés à la cour littéraire de Thibaud le chansonnier [2].

C'est pour la dernière fois, en 1212, que nous trouvons Géofroi avec le titre de maréchal de Romanie, et qu'il figure d'une manière active dans un document à date certaine ; son nom ne paraît ensuite que dans quelques pièces, dans lesquelles il est désigné, soit comme maréchal de Champagne, soit simplement comme maréchal, pour éviter toute confusion avec les membres de sa famille portant le même prénom, à commencer par son fils puiné. On a bien une charte de février 1213 (1212 a. st.)[3], délivrée par Eudes II, duc de Bourgogne, déclarant qu'un différend entre la

---

(1) Du Cange, p. 238.

(2) *Hist. littér.* t. XVIII, p. 845-848, t. XXIII, p. 585-589, 623-627 : *Romanciers françois*, p. 77-110.

(3) *Orig.* scellé d'un sceau jaune rompu, Arch. nat., J. 198, n° 21.

comtesse Blanche et l'évêque de Langres, au sujet de la terre de Choigne, a été arrangé par l'entremise de Ponce de Frolois, alors son connétable, et le maréchal de Champagne, qu'on ne nomme pas ; mais il est probable qu'il s'agit ici d'Odard d'Aunay, qui occupait dans ces mêmes années l'une des deux fonctions du maréchalat. Une autre charte, de 1216 [1], donnée par Erard de Chassenay, relate un accord ménagé par Eudes, sire de Vendeuvre, et Géofroi, maréchal de Champagne, entre les religieux de l'abbaye de Mores et le seigneur de Beurey. Les arbitres précités ont reconnu le bon droit des religieux par la transaction qu'ils ont rédigée, mais ces faits peuvent remonter à une époque antérieure, sans fournir la preuve absolue de la présence du maréchal à la date indiquée. — Une confirmation, faite en 1226 [2], par Mathieu, duc de Lorraine, mentionne les concessions accordées par Géofroi de Villehardouin, aux religieux du prieuré de Chatenois, savoir de tout ce qu'il possédait dans son alleu d'Aunoi, consistant en terres, prés, forêts, serfs, etc.; mais à quelle date remonte cette donation ? Et peut-on affirmer que le donateur fut notre chroniqueur ? En novembre 1217 [3], la comtesse Blanche, ratifia une concession faite à l'abbaye de S[t]-Remi de Reims par Géofroi, fils du maréchal de Champagne, ceci semble prouver que le maréchal était encore vivant et qu'il résidait peut-être en Champagne, mais toutes ces indications sont bien vagues.

(1) Bibl. nat., f. français, 5995, folio 122 2° ; Ed: l'Abbé Lalore, *Chartes de l'Abbaye de Mores* n° 74 ; idem, *Sires de Chassenay*, p. 42-43.

(2) Arch. des Vosges, cartul. du prieuré de Chatenois, carton H 55 ; Bibl. nat., mss. lat. 12661, fol. 38.

(3) Bibl. nat., 500 Colbert, *liber principum*. t. I, fol. 158 R° et V°, et Arch. nat. J 197, n° 13.

Toutefois, on a des raisons de croire, tant que des documents nouveaux ne viendront pas modifier nos conjectures, que Villehardouin fut dans la nécessité de quitter la Terre-Sainte, et de passer chez nous les dernières années de sa vie, c'est-à-dire jusque vers le 12 juin 1218, date à laquelle son fils aîné fonda son anniversaire.

Des événements considérables venaient de s'accomplir, et des désastres sans précédent accablaient la province. La revendication d'Erard de Brienne et de sa femme Philippine sur le comté de Champagne, à l'encontre de la comtesse Blanche et de son fils Thibaud, avait déterminé une conflagration qui eut une terrible répercussion dans nos régions. Cette guerre avait pour conséquence désastreuse de mettre en état de défense toutes les localités et tous les féodaux à quelque parti qu'ils appartinsent, et même de mettre en antagonisme les personnages d'une même famille. Pendant qu'Anséric de Montréal défendait dans ses châteaux de Montréal et de l'Isle-sur-Serain la cause de Blanche et de Thibaud, ses frères Gui, seigneur de Beauvoir, et André, seigneur de Marmeaux et de Ravières, mettaient leurs forteresses au service d'Erard de Brienne et de Milon de Noyers. Chablis et Maligny, qui relevaient de la Champagne, étaient en lutte avec Seignelay et St Florentin, dont les seigneurs tenaient le parti opposé. Les seigneurs d'Epoisses, de Mont-St-Jean, d'Ancy-le-Franc, de Tanlay, de Sexfontaines, d'Aigremont, de Chateauvillain, de Tilchatel, de Chacenay, étaient en opposition avec les seigneurs de Vignory, de Beaumont, de Grancey, etc. Sur tous les points, une lutte ardente était engagée entre les partisans de l'une ou de l'autre bannière. Pressé par le pape Honorius III de tenir ses engagements pour la croisade, le duc de Bourgogne lui répondait : « Si l'on ne porte remède à ce mal, il « sera beaucoup plus difficile qu'on ne croit de secourir la

« Terre-Sainte. La guerre n'intéresse pas seulement le « pays qui en est la victime ; je serais dans les contrées « d'Outremer que j'en reviendrais au plus vite » [1]. L'excommunication lancée par le pape contre les partisans d'Erard, contre Mile de Noyers, Etienne de Seignelay, Guillaume de Courtenay-Tanlay, Jobert, sire d'Ancy-le-Franc, André d'Epoisses, Mile de S[t] Florentin, et autres voisins des sires de Lezinnes, ne mit pas fin aux hostilités.

Les circonstances étaient trop critiques pour que Villehardouin pût se désintéresser des événements et ne pas songer à protéger ses domaines menacés. Mais homme de prudence et de conciliation, âme chevaleresque et loyale, il ne voulait point participer à des luttes dont il désapprouvait les motifs. Un certain nombre de ses parents, amis et compagnons d'armes avaient déjà quitté la Terre-Sainte. Mandés par la comtesse Blanche, en 1212, Jean de Villehardouin, son frère, Gui de Dampierre, Gautier de Vignory, Gui de Chappes, Ogier de S[t] Chéron et autres avaient promulgué une ordonnance avec les barons champenois, au sujet du partage des fiefs. [2] Le maréchal ne dut partir que plus tard et alors que la crise était dans la période la plus aiguë. Ses anciennes fonctions à la cour, la fidélité qu'il devait à la Comtesse Blanche et à son fils, auxquels il était attaché féalement, mais sans bassesse, lui faisaient un devoir de soutenir ses suzerains ; mais, d'autre part, les liens multiples d'amitié et de vassalité qui le rattachaient à la maison de Brienne le mettaient dans une situation pénible et embarrassante. Il préféra conserver son indépendance en gardant une neutralité absolue. L'autorité respectée du père

(1) Baluze, *Innoc. Epist.* t. II, p. 843 ; *Rec. des hist. de Fr.*, t. XIX, p. 631-633.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Ducs et comtes de Champagne*, pr. n° 814, 815.

de famille s'imposa, car pendant cette longue guerre,aucun des siens ne prit part à la lutte, ni de près, ni de loin, et leur nom ne figure pas dans les documents, nombreux cependant, qui en relatent les épisodes. Le mutisme ou l'absence de ces documents est même la preuve de leur abstention. Pendant toute cette période, pas plus Géofroi que son fils Erard ne voulurent bénéficier du maréchalat ; ce fut seulement quatre ans après la mort du père, quand les troubles furent un peu apaisés, que le fils consentit à en exercer les fonctions héréditaires dans sa famille, et qui se transmettaient par les femmes, comme on le verra bientôt.

Le vieux maréchal avait résolu d'aller s'enfermer dans la retraite, plutôt que de participer à des luttes intestines. Là, du moins, il pouvait réunir des souvenirs plus glorieux, raconter les prouesses et les faits d'armes de cette conquête de Constantinople, à laquelle il avait largement contribué. C'est à cette détermination, qui fait honneur à la probité et à la droiture de l'homme, que l'on a la bonne fortune de posséder la plus ancienne chronique française, dont sept siècles écoulés n'ont fait qu'augmenter l'intérêt. Nous voulons croire, jusqu'à preuve du contraire, que cette chronique a été composée chez nous, et ce n'est pas sans une respectueuse admiration que nous étudions cette narration d'un autre âge, dont le style sobre, digne et viril atteste la loyauté de l'écrivain.

Géofroi le maréchal laissait cinq enfants, dont trois de son premier mariage et deux de Chane de Lezinnes, à laquelle il survécut :

1° Erard de Villehardouin continue la lignée.

2° Marie, l'aînée des filles et peut-être l'aînée de tous les enfants, était conjointe, bien avant 1205, à Asselin de Merry-lez-Sacy, seigneur de Bessy, Crain, Lucy-sur-Cure, puisque leur fils Géofroi est déjà témoin à cette datte. Marie

est citée jusqu'en 1215. Asselin, décédé en 1225, continue la lignée des seigneurs de Merry-lez-Sacy, issue des Donzy et des Semur-en-Brionnais, seigneur de Châtel-Censoir, dont nous avons fait la généalogie jusqu'au XIV[e] siècle[1]. Géofroi, fils d'Asselin, devint connétable de Romanie, et paraît avec ce titre depuis 1238 jusqu'à sa mort arrivée vers ou avant 1224. Asselin portait sur son écu trois fleurs de lys, Géofroi le connétable adopta le sceau du maréchal, son grand-père. Gaucher de Merry, fils de Géofroi, devint lui-même chevalier terrier de l'hôtel de Charles d'Anjou, en 1270, et son frère épousa la fille de Sonorius, roi des Comains.

3° Alix, religieuse, est citée dans nombre de documents et fut longtemps abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, où elle mourut avant 1249, et où elle fut enterrée. Sa tombe la représentait avec une couronne supportée par deux anges[2].

4° Géofroi paraît trois fois avec sa mère Chane de Lezinnes. En 1217, il était marié avec une dame nommée Aude. En 1219, il était décédé, et nous ne voyons pas qu'il ait laissé de postérité.

5° Dameron portait le nom de sa grand'mère Dameron d'Arcy-sur-Cure, femme de Guillaume de Lezinnes. On la trouve comme religieuse de Notre-Dame de Troyes, en 1207, puis du prieuré de Foissy, en 1220.

---

(1) Voir Jacques Laurent, *Cartul. de Molesme*, t. I, une Généalogie d'Asselin de Merry. Notre tableau s'arrête au milieu du XIV[e] siècle, avec Gaucher de Merry, seigneur de Frasnay.

(2) V. l'épitaphe dans l'abbé Lalore, *Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes* p. 231.

Erard I de Villehardouin et son frère Géofroi, donnent, en 1202, leur approbation à une concession de leur père Géofroi partant pour Jérusalem, donation consentie par « Kanne », femme de ce dernier[1]. Erard et sa femme Mabile ratifient une donation faite à l'abbaye de Quincy, en 1207, d'après une charte de Robert, évêque de Langres[2]. En janvier 1212 (1213 n. st.) il cède un de ses serfs au chapitre de St-Etienne de Troyes[3]. En juillet 1215, il notifie que son beau-frère Asselin de Merry, époux de sa sœur Marie, a donné à Ste-Marie de Troyes moitié d'une maison qu'elle y possédait, avec l'autorisation de Géofroi et de Mabile, enfants d'Asselin et de Marie.[4]. En juin 1217, il donne à l'Hôtel-Dieu de Troyes une rente sur sa consive de St-Utin pour l'entretien d'une lampe[5]. En juin 1218, il fonde l'anniversaire de son très cher père Géofroi, maréchal du comte Henri, celui de sa mère, le sien et celui de sa femme Mabile[6]. En novembre 1218, il donne, du consentement de sa femme Mabile et de son fils Guillaume, à l'abbaye de Larivour ce qu'il avait de dîmes à Assencières[7]. En mai 1219, de concert avec Mabile et son fils Guillaume, il échange avec la comtesse Blanche ce qui lui appartenait à Villemaur contre des domaines sis à Villy, Roncenay, Isles, Virloup, etc.[8]. Par un acte de même date, il cède à

---

(1) Orig. Arch. de l'Aube; Ed.: d'Arbois de Jubainville, *Bul. des Soc. Sav.*, avril 1863.

(2) Orig. Arch. du château de Tanlay.

(3) Dom Villevielle, Trésor généal., Bibl. nat., Cabinet des titres.

(4) Orig. Arch. de l'Aube, Ed.: d'Arbois de Jubainville, *Bulletin des Sociétés Savantes*, avril 1863.

(5) Orig. Arch, de l'Aube, Hôtel-Dieu, layette 1, cote A, n° 27.

(6) Orig. scellé, Arch. de l'Aube, vitrine; Ed.: Buchon, p. 28.

(7) Bibl. nat. nouv. acq. lat. 5683, fol. 8, Cartul. de Larivour.

(8) Arch. nat. J. 195, n° 5. Ed.: Buchon, p. 27-28, Chantereau, t. II, p. 107-108.

Pierre de Vaudes, clerc, et à son frère des terres et prés sis à « Savoie »[1]. En décembre 1219, il concède à l'abbaye de Molesme, ainsi que sa femme Mabile et son fils Guillaume, diverses parts de dîmes, et notamment deux parts de la dîme d'Argentenay. Cette dernière donation ratifiée, par Gui de Chappes, nous prouve que Mabile était sa fille. [2]. Mabile devait être décédée avant le mois d'août 1220, car elle n'est plus citée, quand Erard et son fils Guillaume donnent aux religieux de Molesme ce qu'ils ont sur la dîme de Chesley[3]. En mai 1222, Erard était remarié avec Marguerite de Mont St-Jean, fille de Jobert de Mont-St-Jean, seigneur d'Ancy-le-Franc et de Jeanne, dont nous ne connaissons pas la maison. Pour la première fois, il prend dans cet acte la qualité de maréchal de Champagne qu'il ne quittera plus ; il donne avec sa femme Marguerite une rente de cinquante cinq livres aux religieuses de l'abbaye d'Argentolles, assise sur les foires de St-Remy de Troyes[4]. En février 1223 (1224 n. st.) le maréchal ratifie les acquisitions faites par les religieux de Larivour dans les domaines relevant de son fief[5]. En 1224, Erard était décédé et les Obituaires portent sa mort au 1er juillet. Dans les vingt-huit chartes qu'on possède de lui, il est nommé tantôt comme seigneur de Lezinnes, tantôt comme seigneur de Villehardouin ou comme seigneur de Villy.

Marguerite de Mont-St-Jean survécut à Erard, et rendit peu après foi et hommage pour ce qu'elle tenait de son héritage et du domaine de son mari[6]. Son veuvage ne fut pas

(1) Orig. Arch. de l'Aube, 23, H. 3

(2) Charte du 7 avril 1219 (1220 n. st.). Jacques Laurent, *Cartul. de Molesme*, t. II, fol. 45 v°.

(3) Socard, *Chartes de Molesme*. p. 149.

(4) Arch. nat., J. 595, n° 7. ; d'Arbois de Jubainville, *Comtes et Ducs de Champagne*, catal. n° 1428.

(5) Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1228, Cartul. de Larivour, fol. 9 V°.

(6) Longnon, *Documents sur le comté de Champagne*, Fiefs, n° 3842.

de longue durée, car elle se remaria bientôt avec Renaud de Grancey, seigneur de Larrey, fils d'Eudes III, sire de Grancey et de Clémence de Chassenay, avec lequel on la trouve encore en 1260 [1].

Des deux alliances d'Erard, trois enfants nous sont connus :

1° Guillaume, seigneur de Villy, de Lezinnes, maréchal de Champagne, qui continua la lignée.

2° Agnès de Villy, dame de Lirey et de Chesley, 1247-1257, que l'on trouve mariée, en juin 1247, avec Milon de Lirey, chevalier, lorsqu'ils donnent conjointement le droit de pâturage sur Lirey aux religieux de Moutier-la-Celle [2].

3° Marguerite de Villy, née d'Erard et de Marguerite de Mont-St-Jean, vers 1223 ou 1224, dame de Villy, Lajaisse, Cheslay, Etourvy, mariée trois fois ; 1° à Gaucher de Maligny, décédé avant 1260, et dont elle eut deux enfants, Agnès et Gui de Maligny ; 2° Jean de Seignelay ; 3° Jean d'Epoisses, dont elle était veuve en 1282 [3]. Béatrix, dame de Vic, est née de cette dernière alliance.

Guillaume I de Villehardouin, maréchal de Champagne, n'est plus jamais nommé comme seigneur de Villehardouin, mais il est dit seigneur de Lezinnes ou de Villy ; le nom illustré par son grand-père est abandonné. En 1228, Guillaume de Villy est convoqué pour faire partie de l'arrière-

---

(1) Voir nos *Ducs de Bourgogne*, t. II, *généalogie des Mont-St-Jean* et t. VI, *généalogie des Grancey*.

(2) Bibl. nat., Cabinet des titres, Dom Villevielle, Trésor généalogique.

(3) Arch. du château d'Epoisses, inventaire Bridat.

ban de Champagne [1]. En 1231, il fait donation d'une serve au prieuré de Radonvilliers. En 1232, Guillaume de Lezinnes, maréchal, se déclare caution d'Archambaud de Bourbon envers le comte Thibaud [2]. En décembre 1236, il assiste au Parlement du roi, et rend justice au Chapitre de St-Etienne de Troyes contre les prétentions des chevaliers du Temple [3]. En mai 1237, il atteste la concession d'une rente faite à l'Hôtel-Dieu de Troyes. En juin 1240, il renonce, en faveur des religieuses de Notre-Dame des Prés à une rente qu'il percevait sur le finage de Savoie [4]. A la même date, il approuve, comme seigneur du fief, l'engagement que son neveu Erard, fils de Milon de Lirey et d'Agnès de Villy, avaient fait à l'abbaye de Montier-la-Celle de ce qu'ils avaient à Courcelles [5]. En septembre 1245, il atteste l'abandon fait, au profit de l'Hôtel-Dieu de Troyes, de ce qui pouvait lui appartenir dans la succession d'Eudes de St-Utin [6].

Guillaume le maréchal, seigneur de Villy et de Lezinnes, mourut le 8 juin 1246 et fut enterré à Larivour, où l'on voyait son épitaphe [7]. Son anniversaire avait lieu, le 1er septembre seulement, à l'abbaye de Lugny, d'après un ancien obituaire de ce monastère du Chatillonnais, constatant qu'il en avait fait construire l'église : « *Obiit dominus Guillelmus, marescallus Campanie, edificator ecclesie nostre, qui habet anniversarium ordinis* » [8].

---

(1) Longnon. *Documents sur le comté de Champagne*, Fiefs, n° 4367.

(2) Bibl. nat., 500, Colbert, n° 56, fol. 174-175.

(3) Bibl. nat., Dom Villevielle, Trésor généalogique.

(4) Orig. Arch. de l'Aube, 23, H. 3.

(5) Orig. Arch. de l'Aube, 7 H. 6, liasse Courcelles.

(6) Arch. de l'Aube, layette 1, cote A, n° 44.

(7) Camuzat, *Promptuarium*, fol. 320, V°.

(8) *Mém. de la Commission des antiq. de la Côte-d'Or*, t. VI, p. 410 et 351.

Guillaume le maréchal avait épousé Marguerite de Mello, fille de Dreux de Mello, sire de Loches et de Mayenne. Marguerite, la maréchale « *marescallissa* », se dit veuve en 1247, quand elle ratifie avec Erard, son fils aîné, les donations faites à Montier-la-Celle par sa belle-sœur Agnès de Villy et son mari Milon de Lirey. Elle était déjà remariée le 30 août 1248, avec Anseau de Traînel, seigneur de Voisines, fils de Garnier III, de Traînel, seigneur de Marigny, qui s'intitule à cette date seigneur de Lezinnes et maréchal de Champagne. En se mariant, Marguerite apportait à son fiancé les fonctions du maréchalat, dont aucun des descendants du célèbre chroniqueur ne devait bénéficier. C'est à l'occasion de ce mariage que Dreux de Mello donna le village de Soligny-les-Etangs à son gendre Anseau, en priant le comte Thibaud de recevoir hommage pour ce fief. Cette cession fut en même temps approuvée par Guillaume de Mello, frère de Dreux et oncle des mariés (30 août 1248) [1]. Anseau est encore maréchal de Champagne, en mai 1251, mais sa femme Marguerite mourut le 21 février 1254, et fut enterrée deux jours après à l'abbaye de Larivour. Les obituaires de St Loup et de St Pierre de Troyes marquent son obit au 23 février. Son épitaphe est donnée par Camuzat. Elle avait cédé en mourant à l'église de St-Antoine de Paris, une rente à percevoir sur les foires de St Remy de Troyes [2]. En prenant une seconde alliance avec Agnès de Mont-St-Jean, fille de Guillaume de Mont-St-Jean, Anseau de Traînel conserva le titre de maréchal de Champagne (décembre 1255) [3] et en exerçait encore les fonctions

(1) Deux pièces de même date. Bibl. nat., Liber principum, f. Colbert, fol. 27 v°, et anc fonds latin, 5993 A. folio 400 v°.

(2) Ed.: Charavay, *Revue des Documents historiques*, t. s. p. 14, d'après orig.

(3) Orig. Arch. de l'Yonne, Ed: *Cartul. de l'Yonne*, t. III, pièce 556.

en 1259. Puis, on le trouve comme connétable de Champagne, en 1263, et c'est à lui que le comte Thibaud confia le gouvernement de la province lorsqu'il partit pour la Navarre.

Cinq enfants sont issus de l'alliance de Guillaume, sire de Lezinnes, le maréchal, avec Marguerite de Mello.

1° Erard II, seigneur de Lezinnes, l'aîné de tous, chanoine, puis doyen d'Auxerre, et enfin évêque de cette ville, 1270-1279, après la mort de son oncle, l'évêque Gui de Mello, frère de sa mère. Des nombreux documents relatifs à ce prélat, nous ne pouvons citer que les principaux. En juillet 1256, il donne, ainsi que son frère Guillaume, à Jean et à Guillaume de Prugny, ce qu'il avait à Courcelles, près St Pouange [1]. En janvier 1359, il déclare qu'il a été un des exécuteurs testamentaires de sa mère Marguerite de Mello, dont il fonde l'anniversaire [2]. A même date, il donne des rentes sur Lannes à Ste Marie de Troyes [3]. En 1260, il est exécuteur testamentaire de Jacques de Beaumont, chanoine d'Auxerre et écolier d'Angers [4]. En juin 1269, il est arbitre entre Renaud, comte de Forez et Guillaume de Jaligny, chantre d'Auxerre. Le 19 novembre 1270, Pierre, archevêque de Sens, annonce aux régents de France la promotion d'Erard de Lezinnes comme évêque d'Auxerre [5]. En 1270, il est exécuteur testamentaire de son oncle Gui de Mello, évêque d'Auxerre. En 1271, il est caution avec Jean de Châtillon, comte de Blois, pour une rente due à Mile de Noyers [6]. Le 12 février 1272, il assiste au traité

(1) Arch. de l'Aube, 7. H. 6, 2e liasse, Courcelles.

(2) Orig. déchiré, Arch. de l'Aube, G. 3715.

(3) Bibl. nat., Orig. Titres orig. au mot Lisines.

(4) Bibl. nat. lat., 17048, f. Gaignières, n° 180.

(5) Arch. nat. J. 346, n° 55. Ed: *Cartul. de l'Yonne*, t. III, p. 332.

(6) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1272.

de mariage entre Robert, fils de Gui, comte de Flandre, et Yolande, comtesse de Nevers [1]. Il reçoit peu après la même Yolande dans son château de Lezinnes, qui reconnaît l'obligation qui lui incombe de porter l'évêque d'Auxerre lors de son entrée dans son évêché [2]. En novembre 1275, il fait un accord entre les habitants de Chitry, d'une part, et les seigneurs Jean des Barres, chevalier, Gui, son neveu, et Jean de Noyers, écuyers [3]. En mars 1275, Jean de Tanlay et sa femme Marguerite de Plancy, lui donnent, comme à leur cousin, ce qu'ils ont en la seigneurie de St Vinnemer, située près de Lezinnes [4]. En 1276, il fait une fondation à l'abbaye de Fontenay pour le service anniversaire de ses parents [5]. En septembre 1276, il affranchit les habitants d'Appoigny et de Bailly du droit de main-morte [6]. A l'automne de cette année, il se rendit à Rome, y fut nommé cardinal, évêque de Preneste, y contracta une maladie sous l'influence du climat, et mourut le 18 mars 1279. Aussitôt après, le doyen et le chapitre d'Auxerre demandèrent au roi la permission de nommer un autre évêque [7].

2° Guillaume II de Lezinnes, fils de Guillaume 1er et de Marguerite de Mello, continue la lignée masculine de la maison.

3° Mabile de Lezinnes, mariée deux fois, avec Erard de Châtillon, sire de Nanteuil, puis avec Géofroi de Joinville, fils aîné de Jean, sénéchal de Joinville, continue la branche de cette famille, qui sera suivie dans un chapitre particulier.

---

(1) Orig. Arch. de Lille, ch. des comptes, n° 1748.

(2) Éd : Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 290.

(3) Orig., Arch. de l'Yonne, G. 1916.

(4) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 10488.

(5) Copie de notre cabinet, XVII° s.

(6) Ed: Pérard, p. 533 ; *Cartul. de l'Yonne*, t. III, p. 349-350.

(7) Orig. Arch. nat., J. 344, n° 52, Ed · *Cartul. de l'Yonne*, t. III, p. 357.

4° Isabeau de Lezinnes était mariée avant 1258 à Gaucher de Châtillon, seigneur de Crécy, et fonde avec lui deux chapelles dans l'église de St-Georges-de-Crécy [1]. En décembre 1260, ils font ensemble une donation aux religieuses de Pont-aux-Dames [2]. En février 1265, Gaucher de Châtillon étant décédé, de nouveaux arrangements furent pris au sujet de la précédente concession. Isabeau donna par testament à l'abbesse et au couvent de Fontevraut une rente en grains sur la grange du Plessis, vers Troyes, rente qui fut ensuite abandonnée par l'abbesse aux enfants de la donatrice, Marie de Crécy, femme de Mile de Noyers, et aux enfants de celle-ci Mile de Noyers, plus tard, maréchal de France, et Gautier de Noyers, chanoine d'Auxerre [3]. L'obituaire de St-Pierre de Troyes porte la mort d'Isabeau de Lezinnes, au mois de février d'une année qui n'est point indiquée.

5° Marguerite de Lezinnes, religieuse, abbesse de Ste Marie de Troyes, en 1258 [4], est décédée le 29 janvier 1262 [5], et fut enterrée à l'abbaye de Larivour, d'après une épitaphe rapportée par Camuzat.

Guillaume II de Lezinnes, qui devait continuer la lignée des Villehardouin, n'eut pas une longue existence, et les pièces qui le concernent ne sont pas nombreuses. Il est plusieurs fois cité avec son frère aîné Erard, évêque d'Auxerre. En octobre 1257, il contribue à la dot de sa

---

(1) Toussaint du Plessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 169.

(2) Duchesne, *Maison de Châtillon-sur-Marne*, pr. p. 192.

(3) Arch. de la Côte-d'Or, Recueil de Peincedé.

(4) *Orig.* Bibl. nat., cabinet des titres au mot Lisines.

(5) Obituaire de Saint-Loup de Troyes.

sœur Mabile, lors de son mariage avec Gaucher de Châtillon-Nanteuil [1]. Guillaume et Erard font, en janvier 1263, (1264 n. st.) une déclaration au sujet de la dot cédée par Marguerite, reine de Navarre, comtesse de Champagne et Brie, à Mahaut de Sexfontaine qui venait d'épouser Guillaume de Lezinnes[2]. Cette alliance fut de bien courte durée, puisque Guillaume mourut la même année 1264 le 8 novembre, et fut enterré à l'abbaye de Larivour, avec cette inscription : « *Hic jacet Guilermus, dominus de Villaharduini, filius mareschali Campanie* » [3].

Erard III de Lezinnes, enfant unique de Guillaume et de Mahaut de Sexfontaine, a dû naître en 1264, et eut pour parrain et protecteur son oncle Erard, évêque d'Auxerre, dont il fut l'héritier universel. Il fut élevé par sa tante Mabile et par son oncle Géofroi de Joinville, et c'est des *Trouillard* de Joinville que vint ce surnom sous lequel sont désignés tous les sires de Lezinnes qui lui succèdent. Au moment de sa majorité féodale, il fut mis en possession de ses domaines, c'est-à-dire avant 1282, époque à laquelle Géofroi de Joinville partit en Orient. Il figure pour la première fois comme témoin, en 1283, dans un débat entre Milon, seigneur de Noyers, et les habitants de cette ville [4]. En mai 1284, il se qualifie de damoiseau dans un échange fait avec les religieux de Molesme [5]. En novembre 1285,

(1) Martène, *Amplis. collectio*, t. I, col. 1340.

(2) Bibl. nat., Liber principum, f. Colbert, n° 56, fol. 51-52.

(3) Obituaire de Saint-Loup de Troyes, et Camuzat, *Promptuarium*, fol. 320 V°.

(4) Notre *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 135-137.

(5) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, H. 280.

il était encore damoiseau quand il céda aux mêmes religieux son four de Lezinnes moyennant abandon de droits qu'ils possédaient sur certains hommes de la localité. En 1290, il est marié avec Marie d'Arzillières qui lui avait apporté une rente sur les seigneuries de Coolus et de Bussy, lors des partages avec ses frères Gautier et Jean d'Arzillières et leur sœur Agnès, religieuse à St Pierre de Reims [1]. En 1292, il signe un engagement de cinq cents livres tournois prêtés par le duc de Bourgogne, moyennant l'abandon de sa terre de Juilly et des dépendances qui resteront dans la main du duc jusqu'à remboursement intégral de la somme [2]. Erard Trouillard de Lezinnes convoqué, en 1304, dans l'ost du roi dut prendre part à la bataille de Mons-en-Pévele [3]. En juin 1312, Gaucher de Châtillon, connétable de France, fait un arrangement entre son neveu Milon, sire de Noyers, et son cher cousin Erard, sire de Lezinnes, au sujet de leurs droits de chasse [4]. En 1314, Erard signe l'acte d'association des barons contre les empiètements de Philippe-le-Bel. Il est convoqué avec les féodaux à Paris, aux octaves de la chandeleur 1318, puis en avril de l'année suivante. En mai 1319, il fournit aveu et dénombrement à Jean, sire de Plancy, pour ce qu'il possédait à Montépreux et à Vaudrepuis [5]. En juin 1320, il reçoit du roi Philippe des lettres d'amortissement, pour sa terre de Vireaux [6]. De 1325 à 1327, il est en contestation avec Jean, seigneur d'Argen-

---

(1) Bibl. nat., f. Gaignières, t. 648, fol. 82, invent. des titres de la baronnie d'Arzillières.

(2) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 10485.

(3) Nos *Ducs de B.* t. VI, p. 107-108.

(4) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, titres Noyers.

(5) Bibl. nat., Titres originaux, au mot Lisines.

(6) Arch. nat., H 59, fol. 248, n° 453.

teuil, au sujet du droit de chasse dans les forêts voisines, dont Milon, sire de Noyers, est arbitre [1]. En 1326 et 1327, il est en procès avec les officiers et les frères de l'Hôpital de Tonnerre, relativement aux droits de chasse dans les bois d'Angy, et passe un accord à cet effet [2]. Comme seigneur de Lezinnes et de Rochefort, il fait un nouvel arrangement avec l'hôpital des Fontenilles de Tonnerre au sujet de divers bois [3]. Erard était mort, en 1329, et sa veuve Marie d'Arzillières, dame de Lezinnes, paraît seule avec son fils aîné Jean Trouillard.

D'Erard et de Marie sont issus cinq enfants :

1° Jean Trouillard, seigneur de Lezinnes, qui suit.

2° Marguerite, morte jeune le 3 mars 1307, et enterrée à l'abbaye de Larivour, où se lisait l'épitaphe suivante : « *Cy gist damoiselle Marguerite, jadis fille de monsei-* « *gneur Erart de Lezignes, chevalier, laquelle trespassa* « *l'an de grâce* MCCC *et* VII, *le tiers jour de mars* » [4].

3° Jeanne, mariée d'abord avec Erard de Touci, seigneur de Bazarnes, fils de Gui de Touci et de Guillemette de Beaumont (1325-1328), puis à Robert de Châtillon-en-Bazois, qui mourut en 1343. Jeanne vivait encore en 1357.

4° et 5° Deux fils, dont on ne connaît pas les prénoms, mais qui sont mentionnés dans un procès de chasse, cité plus haut, comme étant décédés avant 1335.

---

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 1274 ; curieux rouleaux relatifs à ce procès, dont nous avons pris copie intégrale.

(2) Bibl. de l'Hôpital de Tonnerre, *Cartul. de l'hôpital*, fol. 89 r° et 133 V°, deux pièces.

(3) Arch. du château de Tanlay, 1327.

(4) Obituaire de Saint-Loup de Troyes, et Camuzat, *Promptuarium*, folio 321 r°.



SCEAU DE GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN

Prince d'Achaïe

fils de JEAN DE VILLEHARDOUIN (1216)



SCEAU D'ERARD DE VILLEHARDOUIN

Seigneur de Villy, puis de Lezinnes

fils de GEOFFROI, maréchal de Champagne

J.-L. PATON, TROYES

Jean I Trouillard de Lezinnes avait pour premier devoir de faire hommage, ainsi que sa mère, pour les domaines laissés par son père Erard. Le dénombrement fourni en février 1330, comprenait la ville de Lezinnes et ses dépendances, sauf la maison-forte, Ancy-le-Serveux, sous réserve d'une rente de cent livrées de terres assignées en dot à sa sœur Jeanne pour son mariage avec Erard de Touci, seigneur de Bazarne ; les seigneuries d'Argentenay, Sambourg, Vireaux et une douzaine de fiefs de moindre importance tenues par divers particuliers [1]. Ce dénombrement fourni à Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, qui mourut en 1314, fut renouvelé l'année suivante à Jeanne de Chalon, sa veuve [2]. Convoqué pour se rendre à l'armée du roi, Jean Trouillard, seigneur de Lezinnes et de Coolus, donne procuration à son prévost Jean de Vandenesse et à plusieurs personne de Tonnerre, pour administrer ses biens en son absence [3]. Il partit, en qualité de chevalier, avec six écuyers, sous la bannière de Milon de Noyers, bouteiller de France, et se rendit à Péronne pour marcher contre les Anglais (1338) [4]. Le procès pour la chasse dans les bois de Sambourg et de Moulins, commencé du temps d'Erard, fut repris par Jean Trouillard contre Jean d'Argenteuil, maître d'hôtel du roi, et donna lieu à de nombreuses informations et enquêtes, en 1339 et 1340, qui se terminèrent par un arrangement ménagé par Milon de Noyers, bouteiller de France [5]. En

(1) Arch. de l'Yonne, Cartul. de Tonnerre, fol. 67-68.

(2) *Idem*, fol, 60 dimanche avant la Pentecôte 1335.

(3) *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 11713.

(4) *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 1274 (bis).

(5) Arch. de la Côte-d'Or, *Orig.* B. 397 et B. 11753, plusieurs rouleaux d'enquêtes fort curieuses pour la chasse à cette époque. Nous avons copie intégrale de ces pièces formant un volume.

1340, 15 juin, Jean Trouillard est associé avec Aubert de Torotte pour faire la guerre à la dame de Bourlemont, sa belle-sœur, et à Eudes, seigneur de Grancey, frère de ladite dame. Une trève est passée par l'entremise de Milon de Noyers, en faveur de la dame de Bourlemont qui avait été maintenue prisonnière [1]. En février 1343, d'accord avec Aubert de Thorotte et Pierre, sire de Bourlemont, il donne quittance à son oncle Thomas de Bourlemont, évêque de Toul, de la prise du château de Saulxures, dont il s'était emparé par force d'armes [2]. En 1345, il avait cessé de vivre, et de son alliance avec Jeanne de Bourlemont qui lui survécut, il ne laissait que des enfants mineurs, dont cinq nous sont connus.

1° Erard IV Trouillard, seigneur de Lezinnes, fut émancipé peu de temps après la mort de son père, par suite des conventions prises par Milon, seigneur de Noyers, bouteiller de France, et de Jean de Chatillon-en-Bazois, maître d'hôtel de la reine, qui avaient des contestations au sujet de la tutelle des enfants mineurs de Jean Trouillard, à laquelle leur parenté donnait droit (6 décembre 1345) [3]. En qualité de seigneur de Coolus, Erard IV rendit hommage et fournit dénombrement à Gautier, seigneur d'Arzillières, en 1350 [4]. On a peu de renseignement sur ce personnage décédé avant 1357. On ne saurait même pas qu'il avait été marié, si les registres du Parlement, du 25 janvier 1361 (1362 n. st.), n'avaient relaté les clauses d'un accord entre Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses, et Jean Trouillard, frère du

(1) Orig Arch. de la Côte-d'Or, B. 1273.

(2) Bibl. nat., f. français, 16889 fol. 159. Titres de la ville et de l'évêché de Toul.

(3) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, titres Noyers.

(4) Bibl. nat., f. Gaignières, 648, fol. 76, Invent. des titres d'Arzillières.

défunt[1]. Il en résulte qu'Erard IV avait épousé Marie de Pacy, fille de Gaucher de Pacy-sur-Armançon et de Jeanne de Marmeaux,[2] qu'elle se remaria à Gibaud de Mello et qu'elle était décédée avant 1362.

2° Jean II Trouillard, seigneur de Lezinnes, continue la lignée.

3° Marie de Lezinnes, mariée à Gaucher de Seignelay, alors veuf d'Isabeau de Joinville, et dernier descendant mâle de cette famille de Seignelay, mort en 1360 pendant l'invasion anglaise. Elle lui survécut pendant vingt-six ans, avec le titre de dame de Seignelay et en partie de Lezinnes. En mars 1375 (1376 n. st.), elle soutint en Parlement un procès contre son frère[3]. De 1377 à 1380 elle plaidait au Parlement contre Philippe de Savoisy, chambellan du roi, au sujet des réparations et des constructions à faire au château de Seignelay qu'ils possédaient en commun[4]. En 1377, elle lègue une pièce de vigne à l'église de Lezinnes, à charge par le curé de faire un service religieux[5]. En 1383, elle fait une donation aux religieux de l'abbaye de Pontigny[6], et traite avec l'abbaye de Molesme au sujet d'uue rente assise sur la terre de Lezinnes[7]. Après avoir dicté ses dernières volontés et institué au nombre de ses exécuteurs testamentaires le fameux Jean Goulain, auquel on doit de si précieux manuscrits, Marie de Lezinnes mourut en 1386, sans laisser de postérité.

---

(1) Arch. nat., X^ic 13.

(2) Notre tableau généal. inédit des Pacy.

(3) Arch. nat., X^1a 9, fol. 22-23.

(4) Arch. nat., X^1a, 27, fol. 244 r°, et X^1a 29, fol. 182-183.

(5) Arch. de l'Yonne, G. 2543.

(6) Bibl. d'Auxerre, Hist. de Pontigny, pr. t. III, p. 43-44.

(7) Arch. de la Côte-d'Or, H. 280.

4° Claudette Trouillard de Lezinnes, dame de Coolus, fournit dénombrement pour cette seigneurie, en 1350[1], à Gautier d'Arzillières.

5° Guillaume de Coolus, dit Trouillard, cité en 1361[2].

Au nombre de ces enfants, il faudrait peut-être ajouter un Pierre de Lezinnes, écuyer d'Antoine de Beaujeu, en 1364, qui fut à la solde du roi, sous le gouvernement du duc de Bourgogne, pour aller guerroyer en Beauce et dans le pays chartrain[3], mais la filiation n'étant pas prouvée, nous ne le faisons pas figurer au tableau.

Jean II Trouillard, seigneur de Lezinnes, mineur à la mort de son père, héritier de son frère Erard IV, en 1357. A cette date, il était chevalier, et traita avec son cousin germain Jean de Bourlemont, pour la vente et l'échange de ce qui pouvait lui appartenir à Saulaures, Gruis, etc.[4]. En janvier 1362, il fait accord avec Gibaud de Mello, veuf de Marie de Pacy, antérieurement femme d'Erard IV[5]. En 1368, il assiste, en qualité de chevalier bachelier, avec trois écuyers, à la montre de Châtillon-sur-Seine, sous les ordres de Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne[6]. En 1370, comme coseigneur de Rochefort-sur-Armançon

---

(1) de Barthélemy, *Diocèse anc. de Châlons-sur-Marne*, t. I, p. 333,

(2) Arch. nat., X[1c] 13.

(3) Dom Plancher, t. II, p. 536.

(4) Deux pièces Orig. scellées, du 24 avril 1357. Arch. de Meurthe-et-Moselle, layette Ruppes, II, n[os] 48-49.

(5) Arch. nat., X[1c] 13.

(6) Arch. de la Côte-d'Or, comptes du receveur général Huet-Hanon.

avec Olivier de Jussey, il fait un accord avec l'abbesse du Puits d'Orbe[1]. En février 1371 (n. st.) il fait la chevauchée du Languedoc avec six écuyers, sous la bannière de Jean de Bourgogne[2]. En 1374, il donne procuration à diverses personnes pour la poursuite de plusieurs procès[3]. En 1375, il plaide contre sa propre sœur Marie de Lezinnes, dame de Seignelay[4]. Le 29 juillet 1380, il fournit montre de sa compagnie à Amiens, et le 1er septembre, à Corbeil[5]. En 1384, 27 mai, ses terres de Lezinnes, Vireaux, Sambourg, sont saisies, ainsi que les revenus, à la requête du comte de Tonnerre, par un arrêt du Parlement[6]. Le 23 décembre de la même année, il est en procès avec les habitants de Lezinnes, au sujet de la taille[7]. En février 1386 (n. st.) il est en procès avec les exécuteurs testamentaires de Béatrix de Bourbon, jadis reine de Bohème, dont il se disait lui-même un des exécuteurs testamentaires, et qui lui avait légué cent francs d'or pour les nombreux services qu'il prétendait lui avoir rendus[8].

En 1386 et 1387, il est en procès avec les cohéritiers de sa sœur Marie, dont il avait saisi l'héritage sans faire d'inventaire ; il est en procès avec Jean Goulain, maître en théologie ; il est en procès avec Marguerite de Vienne, dame de Cuiseaux et de St-Laurent, au sujet de joyaux, de bijoux et objets précieux, prêtés à Marie de Lezinnes,

(1) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, H. 1029, fonds du Puits d'Orbe.

(2) Deux pièces orig., Bibl. nat. Cabinet des titres, au mot Lesignes,

(3) Arch, nat., X1c, 29, trois pièces.

(4) Arch. nat., X2a 9 fol. 22-23.

(5) Bibl. nat., Villevielle, Trésor généal. t. XXIV, fol. 4985 V°.

(6) Arch. nat., X1a 31, fol. 296 V°.

(7) Arch. nat., X1a 34, fol. 10 V°.

(8) Arch. nat., X1a, 52.

dont il avait pris l'héritage.[1] En 1388, il est en procès avec les religieux de l'abbaye d'Ogny[2]. En 1389, il est condamné par le Parlement de Beaune à une amende de soixante livres dues au duc, à cause d'un appel injustement adressé au Parlement de France [3]. En 1390, sa terre de Rochefort-sur-Armançon, en partie vendue à Olivier de Jussey, est saisie par Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre[4]. En 1392, il plaide toujours contre Jean Goulain, maître en théologie, religieux, profés de l'ordre des mendiants de Ste-Marie du Mont-Carmel, exécuteur testamentaire de Marie de Lezinnes [5]. Le 17 avril 1394, il rend hommage au comte de Tonnerre, ainsi que son fils Erard, pour les seigneuries de Lezinnes, Vireaux, Sambourg et dépendances [6]. Plusieurs procès, poursuivis par ses enfants, étaient encore engagés quand Jean II Trouillard fit son testament, et quand il mourut dans la matinée du 7 mars 1399 (n. st.) Il avait pris ses dispositions pour être enterré dans la chapelle du château de Lezinnes, et laissé dans ce but une aumône, qu'il fut difficile de payer, le défunt n'ayant laissé que des dettes [7]. Il avait épousé Jacquette de Frolois, dame de Posanges, l'une des filles de Milon de Frolois et de sa seconde femme Jeanne de Vaux, qui ne paraît plus après l'année 1398. Nous ne connaissons que deux enfants issus de ce mariage.

---

(1) Arch. nat. X IA 33, fol. 396, X IA 1473, fol. 107 r° 160 V°, 361 V°, quatre pièces.

(2) Arch. nat., X IA 34, fol. 342 r°.

(3) Arch. de la Côte-d'Or, B. 15, fol. 13, r°.

(4) Copie de notre Cabinet, Carton Rochefort.

(5) Arch. nat., X IA, fol. 160-161.

(6) Arch. de l'Yonne, Cartul. du comté de Tonnerre, p. 127-128.

(7) Voir *Mém. de l'Hist. de Paris*, t. XVII, p. 91, d'après un registre des Arch. nat., Y 5221, fol. 129.

1° Erard V Trouillard, seigneur de Lezinnes et de Coolus, qui continue la lignée.

2° Gui Trouillard de Lezinnes, coseigneur avec son frère de Lezinnes et de Coolus, paraît, en 1383, dans une assez mauvaise affaire, pour avoir, dans un accès de colère que sa jeunesse ne pouvait absoudre, commis un meurtre sur la personne d'Etienne, fils de Jacquet, bâtard de Marmeaux, qu'il rencontra dans ses bois à la chasse, et qui venait de tuer *deux bêtes rousses*, en compagnie de plusieurs de ses amis [1]. Dans la crainte des poursuites que méritait un tel forfait, Gui Trouillard prit la fuite et n'osait rentrer au pays jusqu'au pardon qu'il obtint de la grâce du roi Charles, en raison des services rendus par son père et les seigneurs de Lezinnes ses prédécesseurs. Les questions de chasse, causes de si nombreux procès au XIVe siècle, ont toujours passionné les seigneurs de cette maison. Gui était rentré dans le Tonnerrois quand sa tante Marie de Lezinnes, dame de Seignelay, vint à mourir ; il en hérita ainsi que son frère Erard. En 1386, il est qualifié d'écuyer et servait dans la compagnie de Girard de Bourbon, sire de Montperroux [2]. En 1388 et 1389, il était sous la garde et sous l'administration de son père [3]. En 1401, il soutenait avec son frère un procès au sujet de l'héritage de sa tante Marie. En 1402, il était cohéritier de Marguerite de Frolois, dame de Molinot, sa parente, et fournit dénombrement pour les domaines provenant de cette succession [4]. La même année, il soutenait avec son frère un procès contre

(1) Arch. nat., H. 125, n° 186, fol. 107 V°.

(2) Dom Plancher, t. III, p. 568.

(3) Arch. nat., X1A, 34, fol. 342 et 345 ; Arch. de la Côte-d'Or, Peincedé, t. IV, p. 561.

(4) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 10547.

l'abbé et les religieux de Boulancourt, pour des biens sis à Coolus et au Mesnil [1]. En 1404, il reçoit un arrêt du Parlement au sujet de la mouvance de Lezinnes. En 1409, il soutint un procès aux grands jours de Troyes contre le prieur de la Charité, et fut obligé de fournir des cautions [2]. En 1414, il est en procès avec Guillaume, fils de Gaucher d'Yrouer, et en mars 1414 (n. st.) il donne procuration pour défendre en jugement plusieurs procès. On ne le rencontre plus après cette date. Le crime de sa jeunesse ne lui permit pas d'avoir un autre titre que celui d'écuyer. Il ne paraît pas avoir eu d'alliance.

Erard V Trouillard de Lezinnes n'était encore qu'écuyer, en 1380, quand il figura sous la bannière de son père dans une montre faite à Amiens, le 29 juillet, et dans une autre faite à Corbeil, le 1er juillet. Il était chevalier, en 1386, quand il hérita, avec son père, des biens de Marie de Lezinnes, dame de Seignelay, sa tante. Il était sans doute en chevauchée au service du roi, quand son père se disait administrateur de ses enfants Erard et Gui, dont il avait la garde, en 1389 [3]. Il n'était pas moins endetté que Jean II Trouillard, car en 1391, en qualité de seigneur de Posanges, il contracta un emprunt dont il fournit l'obligation au juif Salomon, avec la caution d'Antoine de Majorque, physicien à Dijon [4]. En 1394, il donne dénombrement de ses seigneuries au comte de Tonnerre. En juillet de la même année, il donne une procuration générale à son père

---

(1) Arch. de la Haute-Marne, Boulancourt, 7e liasse, Coolus.

(2) Arch. nat. X IA 9186, fol. 134.

(3) Arch. nat., X IA, 34, fol. 342 r°.

(4) Arch. de la Côte-d'Or, Protocole des notaires, B. 11.306, n° 90.

pour la vente de la terre « d'Erquien »[1]. En 1399, il passe un arrangement avec les religieux de l'abbaye de Molesme, relativement aux rentes dues dans cette paroisse[2], et, comme seigneur de Coolus, vend une rente à Nicolas de Plancy[3]. En 1400, il est condamné par le bailli de Sens et par un arrêt du Parlement à une amende dans ses débats avec le comte de Tonnerre[4]. En 1401, il est toujours en procès avec Jean Goulain, religieux du Mont-Carmel[5]. En 1402, il rend ses devoirs de fief, avec son frère Gui, pour les domaines de Molinot, Vernicourt, etc., qui leur sont échus par le décès de Marguerite de Frolois, leur parente[6]. Il soutient la même année, avec Gui Trouillard, un procès contre les religieux de l'abbaye de Boulancourt[7]. Il se rend à Paris avec deux écuyers pour secourir le duc de Bourgogne contre le duc d'Orléans[8]. Il vend au chapitre et à l'archidiacre d'Avallon, moyennant deux cents écus d'or à la couronne, une rente de vingt livres assignées sur sa terre de Posanges[9]. Il reçoit l'arrêt du Parlement rendu en faveur de Louis de Chalon, déclarant que la terre de Lezinnes relève du comté de Tonnerre et de l'abbaye de Molesme mais que la justice ressort du bailliage de Villeneuve-le-Roy (5 juillet 1404)[10].

(1) Orig. Bibl. nat., collect. de Lorraine, t. 199 (bis), n° 86.

(2) *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, H. 280, fonds Molesme.

(3) Bibl. nat., f. Gaignières, t. 648, fol. 84.

(4) Arch. nat., X IA 47, fol. 217 V°.

(5) Arch. nat., X IA 48, fol, 294-295.

(6) Arch. de la Côte-d'Or, *Orig.* B. 10347, deux pièces.

(7) Arch. de la Haute-Marne, abb. de Boulancourt, 3e liasse, 7e partie, Coolus.

(8) Dom Plancher, t. III, p. 573.

(9) *Orig.* Arch. de l'Yonne, G 2222.

(10) Arch. nat., X IA, 51, fol. 241.

Pendant trois mois de l'année 1405, Erard de Lezinnes, chevalier bachelier, fut au service du duc de Bourgogne et fut reçu dans diverses montres avec sa compagnie [1]; il était chambellan du duc quand il fournit plusieurs quittances de ses gages et des gens d'armes étant sous ses ordres [2]. En 1410, il reçoit cent francs d'or de Jean Sans Peur, pour avoir gardé avec cent arbaletriers une des portes de Paris[3]. Il accompagne, en 1412, la duchesse de Bourgogne en France, et donne quittance de ses gages et de ceux de ses gens d'armes pendant onze jours [4]. En 1414, il est en procès avec Guillaume, écuyer, fils de feu Gaucher d'Yrouer, jadis chevalier, au sujet des pâtures de la localité [5]. En 1419, il reçoit des émoluments pour ses services et pour assister aux conférences qui doivent avoir lieu à Meulan [6]. Nous trouvons pour la dernière fois le sire de Lezinnes, chevalier banneret, en compagnie du batard de Lezinnes, le 3 août 1431, lorsqu'il passe une montre d'armes à Semur-en-Auxois, pour aller avec le sire de St-Bris sur les marches de l'Auxerrois [7]. Erard V avait épousé Marguerite de Mello, fille de Dreux de Mello, seigneur de St-Bris, qui lui survécut, et eut un grave différend, vers 1440, avec Yves de Tourzel, baron d'Alègre [8].

---

(1) Bibl. nat., Dom Villevieille, au mot Lezinnes.

(2) *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 354.

(3) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 374; Bibl. nat., Dom Villevieille, et collect. Bourgogne, t. 65, fol. 90.

(4) *Orig.*, Arch. de la Côte-d'Or, B. 374; sceau en cire rouge, portant la *croix ancrée*, avec brisure au canton dextre du chef.

(5) Arch. nat., X IA 59, fol. 490.

(6) Bibl. nat., collet. Bourgogne, t. 23, p. 80 et t. 24, p. 88.

(7) Arch. de la Côte-d'Or, B. 11803, et Recueil de Peincedé, t. 26, p. 399-404.

(8) Annuaire de l'Yonne, 1870, p. 246; Le Maistre, Notice sur Lezinnes.

La seigneurie de Lezinnes tomba en quenouille dans les mains de leur fille Antoinette de Lezinnes, dame de Coolus et de Chapelaines, qui épousa Léger de Dinteville, chambellan du roi, avec lequel on la trouve en 1443, et qui était décédée, en 1476 [1], laissant plusieurs enfants dont nous n'avons pas à suivre les destinées. Devenue veuve, Antoinette de Lezinnes se remaria, en 1478, avec Alexandre de Christon, chevalier écossais d'une ancienne origine, allié aux Douglas.

Bien que les auteurs ne donnent qu'une fille à Erard, il faut admettre qu'il en eut une seconde Claude, ou Claudette, d'après la mention suivante : « Dénombrement de « la Terre de Coolus, fourni à messire Claude de Hangest, « seigneur d'Arzillières par demoiselle Claude, fille de feu « messire Trouillard de Lezinnes, en 1438 [2] ». Cette fille dut mourir sans alliance, car quelques années après, Antoinette, sa sœur, était dame de Coolus.

Erard V avait eu aussi un fils naturel, le bâtard de Lezinnes, écuyer, qui parut avec lui, le 3 août 1431, dans une montre des gens d'armes qui servaient sous Louis de Chalon, prince d'Orange, et qui figura, le 22 août de la même année, à Avallon, dans la compagnie du seigneur de St-Bris [3]. C'est ce même bâtard, nommé Jean de Lezinnes, écuyer, qui épouse Marguerite de Rambercourt-sur-Orne, et qui fournit dénombrement, le 6 novembre 1443, pour cette seigneurie au roi de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine [4]. Mais les conjoints n'étaient pas dans une situa-

(1) Bibl. nat., collect. Duchesne, t. 12, fol. 84.

(2) Bibl. nat., Gaignières, vol. 648, fol. 74.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B. 11803. et Recueil de Peincédé, t. 26, p. 399-414.

(4) *Orig.* scellé. Arch. de Meurthe-et-Moselle, layette Pierrefort, n· 69, pièce 4.

tion aisée, car ils furent dans la nécessite de vendre le domaine de Rambercourt, moyennant « douze vingt francs », à condition que Marguerite en jouirait des revenus sa vie durant. La vente, du 28 juillet 1445, fut ratifiée, le 6 janvier 1446, par le roi René [1].

Nous ne savons ce que devint le bâtard de Lezinnes, dont il est difficile de suivre la descendance, malgré le blason, *d'or à la croix ancrée de sable*, attribuée à plusieurs personnages du nom. En 1466, on trouve un Hue de Lezinnes, écuyer d'écurie ; en 1576, un Charles de Lezinnes, écuyer, seigneur de Messemin ; en 1586, Jean et Symphorien de Lezinnes, commissaires de l'artillerie de France ; en 1601 et 1609, un Jean de Lezinnes, capitaine d'une compagnie de trente-cinq hommes de guerre, ayant Antoine de Lezinnes, comme lieutenant ; en 1616, un Symphorien de Lezinnes, lieutenant de l'artillerie de la province de Picardie [2], mais les renseignements sont trop peu nombreux pour qu'il soit permis d'établir une filiation.

§ IV

Alliance de Mabile de Villehardouin-Lezinnes avec Géofroi de Joinville, fils aîné de l'historien sénéchal Jean de Joinville. — Descendance de cette branche de Joinville.

Mabile de Villehardouin-Lezinnes, arrière-petite-fille de Géofroi l'auteur de la chronique, en soudant cette maison au fils aîné du sénéchal Jean de Joinville l'historien, dont ses descendants continuent la lignée, forme une

(1) *Orig.* scellé, Arch. de Meurthe-et-Moselle, layette Bar, Longeville nº 99.

(2) Voir Bibl. nat., Titres Orig. au mot Lezinnes

branche qu'il est intéressant de connaître. Mabile, l'aînée des filles de Guillaume I de Villehardouin, maréchal de Champagne, et de Marguerite de Mello, fut mariée en premières noces avec Erard de Chatillon, seigneur de Nanteuil, fils de Gaucher de Chatillon et de Marie de Brienne. Le contrat en fut passé au mois d'octobre 1257, par ses frères Erard de Lezinnes, plus tard évêque d'Auxerre, et Guillaume, qui lui assignèrent des rentes sur Troyes, Chaource, Lezinnes, ainsi que sur le douaire qui devait revenir plus tard, après la mort de ses tantes, aux dames de Lirey et de Villy [1].

Quatre enfants sont issus de ce mariage :

1° Gaucher de Chatillon, seigneur de Nanteuil-la-Fosse, qui laissa postérité.

2° Alix de Nanteuil-la-Fosse, qui laissa postérité.

3° Jeanne de Nanteuil, qui laissa postérité.

4° Erard de Nanteuil, mort avant 1307, dont héritèrent ses frères utérins de Joinville, cités plus loin.

Nous ne nous occuperons pas des descendants de cette branche.

En secondes noces, Mabile épousa Géofroi I de Joinville, fils aîné du sénéchal de Joinville et d'Alix de Grandpré. Le contrat en fut passé au mois de mai 1270, car le 26 de ce mois, Mabile et Géofroi reconnaissent avoir reçu d'Erard et de feu Guillaume de Lezinnes, frères de Mabile, une somme de quinze cents livres tournois, et trois cents livrées de terre, en faveur de son mariage [2]. En 1273 (n. st.) Géofroi de Joinville, sire de Nanteuil, chevalier, ayant fait, avec son frère Jean, le partage des biens provenant de leur mère Alix de Grandpré, déclare qu'il a eu le domaine de

(1) Ed. Martène, *Amplis. Collectio*, t. I col. 1340.

(2) Lebeuf *Histoire d'Auxerre*, nouv. éd. t. I, p. 450.

Briquenay dans son lot[1]. En juin 1273, d'accord avec Mabile, il pria le comte de Champagne de ratifier un échange passé avec le seigneur de Commercy, auquel il cède des biens à Lirey, Villetart et Assencières contre d'autres biens à Lappion [2]. En avril 1274, il se dit encore seigneur de Nanteuil, lorsque Mabile et son fils Gaucher de Nanteuil contribuent avec lui à l'affranchissement des habitants d'Ampilly du droit de main-morte[3]. En 1276, Mabile et son fils Gaucher, s'engagent à remettre aux habitants de Nanteuil tout ce qu'ils peuvent prétendre de leur héritage en cette localité, moyennant une rente, en promettant d'y faire consentir Géofroi, mari de Mabile et beau-père de Gaucher[4]. En mai 1277, Géofroi et son frère Jean donnent leur assentiment à une vente de bois à Juvigny, faite par Jean, sire de Joinville, leur père, aux Templiers de Ruetz[5]. Gaucher, sire de Nanteuil, écuyer, avait dépassé la majorité féodale puisqu'il était entré en possession de ses domaines, en janvier 1278, comme le prouve un titre donné par lui en faveur de Montier-en-Der [6]. Géofroi et sa femme Mabile, font, en 1280, un accord avec le doyen et le chapitre d'Auxerre, au sujet de la terre de Fleury, provenant de Gui de Mello, évêque d'Auxerre, oncle de Mabile, et pour laquelle ils rendent hommage à Humbert de Beaujeu, connétable de France[7].

(1) Arch. du minist. des affaires étrangères, Corr. Lorraine, 257, mention Delaborde, nº 495.

(2) Arch. nat., j. 1035, nº 31.

(3) Garnier, *Chartes de communes*, t. II p. 338.

(4) Bibl. nat., Dom Villevieille, fr. 31.946, fol. 126 2º, d'après les arch. de St-Remy de Reims.

(5) *Orig*, Arch. de la Haute-Marne, comm^ie de Ruetz, 2º liasse, Juvigny.

(6) Bibl. nat. Dom Villevieille, *loco citato*.

(7) *Annuaire de l'Yonne*, 1887, p. 217-218, *in-extenso*.

Pendant la période qui vient de s'écouler, de grands changements s'étaient produits dans la région Tonnerroise. Marguerite de Bourgogne, petite-fille du duc Hugues IV, avait épousé, en 1268, Charles I d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, frère de St-Louis, et avait été mise en possession du comté de Tonnerre, par arrêt du Parlement, en 1273.

Charles d'Anjou, prince fier, sombre et taciturne, n'avait pas hésité à convoquer tous ses féodaux pour l'aider dans ses ambitieux projets en Italie. Il n'avait pas attendu jusqu'ici pour emmener la plupart des seigneurs du pays, et nombre de cadets de famille qu'il avait attachés à son service, et qui ne paraissent plus dans le pays natal. Tant que Géofroi de Joinville eut la garde de ses beaux-fils Erard de Lezinnes et Gaucher de Nanteuil, on ne voit pas qu'il ait songé à donner aide à Charles d'Anjou. Erard de Lezinnes, mis en possession de ses domaines, était peut-être encore jeune pour servir utilement son suzerain, mais tous les seigneurs du voisinage obéissant à l'appel, avaient été chercher dans ces lointaines contrées une fortune et une situation qu'ils ne pouvaient trouver chez eux. Il y eut en ce moment, comme cent ans auparavant, lors de la quatrième croisade un entraînement qui détermina l'exode des féodaux Tonnerrois. Citons Raoul de Courtenay, comte de Chieti, chevalier terrier de l'hôtel (1269-1278) qui paraît appartenir à la famille des Courtenay, seigneurs de Tanlay ; Gaucher de Méry-sur-Yonne, arrière-petit-fils du chroniqueur Villehardouin, et fils d'un Géofroi de Mery, connétable de Romanie, chevalier terrier de l'hôtel (1270) ; Girard d'Yrouère, près Tonnerre, châtelain de Canosa, chevalier terrier de l'hôtel (1269-1284) ; Gui de Montbard, capitaine d'Aquila, chevalier terrier (1274-1281) ; Jean de Nesle, clerc de l'hôtel (1277-1283) ; Mile de Pacy-sur-Armançon, châtelain de place forte (1276-1283) ; Guiard et Guillaume d'Argenteuil,

dont le premier fut chevalier de l'hôtel, puis châtelain de Corfou (1272-1278) ; Guillaume de Rougemont, chevalier (1280) ; Jean de Thil, chevalier terrier, châtelain d'Avelino (1269-1270) ; Ansėric de Touci, commandant de la flotte ; Philippe de Touci, amiral du royaume; Narjod de Touci, chevalier terrier, capitaine général d'Albanie et du duché de Durazzo (1269-1277), etc.[1].

Le massacre des *Vêpres siciliennes* qui eut lieu, le 20 mars 1282, et dont la nouvelle ne parvint en France que le mois suivant, donna lieu à un nouvel appel de Charles d'Anjou ; la sympathie qui s'attache au malheur détermina le départ de nouveaux chevaliers désireux de venger la mort de leurs frères d'armes. Géofroi de Joinville dut faire ses préparatifs de départ. Il avait déjà mis son beau-fils en possession de ses domaines, ainsi que nous l'avons dit, mais au mois de juillet 1282, il notifia, de concert avec sa femme, cette prise de possession de Gaucher de Nanteuil, en priant l'archevêque de Reims de vouloir bien recevoir son hommage pour les terres relevant de son diocèse [2]. Au mois d'août suivant, Géofroi donnait à Mabile une procuration générale pour pouvoir administrer ses affaires et gérer ses biens en son absence [3]. Son départ suivit de près cette formalité et bientôt Géofroi de Joinville, conseiller du roi, était au nombre des chevaliers terriers de l'hôtel de Charles d'Anjou [4]. Restée seule, Mabile paraît dans quelques actes donnés en son nom. En avril 1285, elle donne quittance, pour elle et pour son fils Gaucher, du

(1) Durrieu, *les Archives angevines de Naples*, pp. 311, 313, 347, 350, 356, 360, 373, 374, 380, 390.

(2) Arch. de la Marne, G. 289.

(3) Août 1282, *orig.* déchiré et maculé, Archives de l'Aube, G. 3834, *français*.

(4) Durrieu, *les Archives angevines de Naples*, t. II, p. 334.



SCEAU D'ELISABETH DE CHAPPES

femme de Geoffroi de Villehardouin, Prince d'Achaïe

1216

J.-L. PATON, TROYES

rachat de la terre de Courcelles faisant partie de son fief [1]. En 1286, elle confirme les donations faites par sa mère Marguerite de Mello, et relatées dans ses dernières volontés testamentaires [2]. Nous ne connaissons rien des événements qui ont amené la mort de Géofroi I de Joinville, mais il était assurément décédé avant décembre 1290, lorsque Charles II, roi de Naples, étant à Melun, déclara la remise à ses trois fils d'une somme de cinq cents livres tournois, pour le rachat de la terre de S[t] Vinnemer, près Lézinnes, rachat fait par feu leur père, du vivant de Charles I [3].

Géofroi I de Joinville et Mabille de Villehardouin-Lezinnes laissaient trois fils :

1° Géofroi II de Joinville, dont les possessions étaient au royaume de Naples. Il mourut en 1297, après la défense du pont de Brindisi où il avait été blessé. Il avait épousé Philippine de Beaumont, qui lui survécut, et qui se remaria en secondes noces avec Renaud, comte de Dammartin. Nous n'aurions rien à donner de nouveau sur cette branche qui figure au tableau généalogique [4].

2° Jean de Joinville, dit Trouillard, seigneur de Venafro, maréchal de Sicile, échappe à nos recherches par ses alliances étrangères et sa descendance. Nous savons qu'il est en France, en 1304, lorsque son grand-père le sénéchal de Champagne, lui laisse, ainsi qu'à son frère Guillaume, et à son neveu Philippe, une rente de deux cents livrées de terre assises sur Sommermont [5]. Il y était encore, en 1307, lors-

(1) Dom Villevielle, fr. 31. 946, fol, 126, d'après le cartul. de Montier-la Celle.

(2) *Orig.* Arch. de l'Aube, G. 3713.

(3) Delaborde, catal. n° 586.

(4) Voir Delaborde, *Joinville*, p. 234-236.

(5) Delaborde, *Joinville*, n° 688 *bis*.

qu'il fit partage de biens avec son frère Guillaume. Il y était encore ou il y était revenu, le 24 avril 1309, quand Gautier, comte de Brienne et de Lecce, par une charte donnée à Brienne, donne des droits d'usage dans la forêt d'Orient, « à monseigneur Jehan Troullart de Joinville, notre cousin.. « en récompensation de ses bons et loiaus services », pour ses hommes de Villehardouin, du Doyer, de Villevoque et de Saulcy [1]. Il était reparti, lorsque le comte de Brienne fit son testament de Zeitoum en Thessalie, le 12 mars 1312 (n.st.), « et volons, disait-il, que au roiaume de Puille, que « messire Jehanz Truilarz, nostre amez coisins, soit nostre « exécutours »[2]. C'est la dernière pièce qui nous fournisse un renseignement sur ce personnage dont l'existence n'a pu se prolonger au-delà, et dont le fils aîné mourut en 1327.

3° Guillaume de Joinville, seigneur de Briquenay, est le seul qui resta en France, et qui s'y fixa par une alliance. On a déjà rencontré son nom à côté de celui de son frère Jean, en 1290 et en 1304, mais le document le plus important, dans lequel ils figurent tous deux, est leur acte de partage du 8 septembre 1307. Jean Trouillard de Joinville, sénéchal du royaume de Sicile, et son frère Guillaume de Joinville, chevalier, font la répartition des biens indivis provenant de leur père et de leur mère, ainsi que de leur frère utérin Erard de Nanteuil, et aussi de leur oncle ou *toyon* Jean, seigneur d'Ancerville. La part de leur neveu Philippe, fils de Géofroi II, est réservée. Guillaume doit avoir Briquenay dans son lot et une partie d'Andevanne [3]. Avant 1310, Guillaume était marié avec Béatrix de Brienne,

---

(1) *Orig.* maculé et déchiré, Arch. de l'Aube, 41 *bis*, 10.

(2) Ed. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléogr. dans l'Aube*, d'après un *orig.*

(3) Arch. du Ministère des Affaires étrangères, corresp. de Lorraine, t. II, n° 70, fol. 74.

dame de Venisy, et de Turny, fille d'Erard de Brienne et de Mahaut, et à la date du 10 juin de cette année, il rendait foi et hommage au comte de Tonnerre, pour ce qu'il tenait en fief « *de par sa femme* », sur les terres de Baigneux-la-Fosse et de Beauvoir, en justice, seigneurie, prés, bois et moulins [1]. Il avait obtenu, en 1309, du comte de Brienne les mêmes droits que son frère dans la forêt d'Orient, « *en raison des bons services que nous a fait et fait chascun jour* » [2]. En décembre 1314, Guillaume était décédé, et le roi Louis donnant droit à la requête de sa veuve Béatrix de Brienne, faisait maintenir sa terre de Turny dans le ressort de Sens, par un diplôme donné à Paris [3].

Alix de Joinville, dame de Venisy, de Chailley et de Briquenay, semble avoir eu la part principale de l'héritage de Guillaume de Joinville et de Béatrix de Brienne, ses père et mère. Elle était mariée en 1329 à Jean de Sarrebruck, seigneur de Commercy, avec lequel on la trouve, l'année suivante, dans un accord avec les religieux de Pontigny, au sujet de la justice du village de Chailley, près Venisy [4]. Elle était veuve en 1348, et vivait encore en 1356. Sa descendance est connue.

Deux autres personnages du nom de Joinville, qui paraissaient tenir de près à cette branche, doivent être également signalés. L'un est nommé Jean Trouillard de Joinville, ou Trouillard de Muisy, écuyer, ou « li écuier de Misi », ou messire Jehan de Muisi. Il est cité plusieurs fois dans les *Documents sur le Comté de Champagne*, de Longnon, comme tenancier de rentes dans les domaines de Châtillon-

(1) Arch. de la Côte-d'Or, cartul. du Comté de Tonnerre, fol. 103 r°.

(2) *Orig.* Arch. de l'Aube, 4 H *bis*, n° 10.

(3) Arch. nat. JJ. 50, n° C, fol. 67.

(4) *Orig.* Arch. de l'Yonne, H. 1463, fonds Pontigny.

Nanteuil, de 1329 à 1334. Il est marié en août 1335, car un dénombrement rendu à Jeanne de Châlon, comtesse de Tonnerre, par Pierre, seigneur de Rochefort, de Bragelogne et de Villon, mentionne Beauvoir et dépendances, le moulin, les prés, les tierces, etc., « lesquelles choses de Beauvoir, messire Jean de Muixi tient à la vie de lui et de sa fame »[1]. Les terres de Baigneux-la-Fosse et de Beauvoir appartenaient auparavant à Guillaume de Joinville, dont on vient de parler. Il est donc très supposable que Jean Trouillard de Joinville, seigneur de Misy (Marne) était son fils, mais peut-être son fils bâtard.

Un autre bâtard, croyons-nous, est signalé dans les mêmes *Documents*, à côté de Trouillard de Misy, et possède également des rentes assises sur les arrière-fiefs des Chatillon-Nanteuil, « *monseigneur Jouffroy Trouillart, sire de Bouafle, tient du sire de Nanteuil VIII* xx *l. par an* ». Nous n'avons rien trouvé dans le cartulaire de Blouafle qui pût nous renseigner sur ce Géofroi Trouillard de Joinville, sire de Bouafle. Nous ne connaissons rien sur ce personnage et sur sa descendance, ni sur celle de Jean Trouillard, seigneur de Misy. Nous serions heureux de remercier les érudits qui pourraient fournir des renseignements sur ces personnages, et satisfaire notre curiosité. Ils sont les derniers, descendants légitimes ou bâtards, du fils aîné du sénéchal Jean de Joinville.

---

(1) Arch. de la Côte-d'Or, cartul. du Comté de Tonnerre, fol. 87.

APPENDICE

Les beaux dessins de sceaux et de blasons, dont M. Louis Le Clert a bien voulu illustrer cette notice, auraient besoin d'être complétés par les armoiries des familles alliées aux Villehardouin les Villemaur, les Nully, les Chappes, les Aulnay, les St-Chéron, les Arzillière, les Méry-les-Sacy, etc. Leurs sceaux devront accompagner les généalogies non encore publiées de ces diverses maisons féodales. Nous devons fournir quelques observations sur le nom de Villain, premier seigneur connu de Villehardouin, auquel on connait à cette époque un certain nombre d'homonymes, Villain d'Aigremont, Villain d'Arzillière, Villain de Nully, Villain d'Aulnay, Villain de Choiseul, prieur de Varennes puis abbé de Molesme, etc. Ce qui mérite de fixer l'attention, c'est que plusieurs d'entre eux ou de leurs familles ont un écu présentant une analogie frappante avec celui des Villehardouin. Leurs sceaux trahissent une origine commune et des liens vraisemblables d'une ancienne parenté. Les documents du XIe siècle et du commencement du siècle suivant sont trop rares pour permettre d'en trouver une preuve certaine.

Le chroniqueur Aubri de Trois Fontaines nous apprend qu'Adeline, fille de Villain d'Arzillière, était la mère d'Odard d'Aulnay, qui fut maréchal de Champagne. Nous savons d'autre part

qu'Odard eut pour frère Villain de Nully et pour fils Erard. Les sceaux de ces derniers personnages sont appendus à des chartes originales, conservées aux archives de la Marne [1]. On a deux exemplaires de sceau d'Odard, en 1205 et en 1214, représentant *un bâton en bande chargée d'une croix ancrée.*

1205 et 1214

Erard d'Aulnay, marié à Anselle de Dampierre en Astenois, porte en 1238, un sceau identique que l'on retrouve dans les archives de St Remi de Reims.

1238

Aucune pièce scellée par le fameux Villain de Nully ne nous a été conservée, mais nous avons deux exemplai- du sceau de son fils Jean, seigneur de Nully, en 1212 et 1218. C'est encore l'écu de Villehardouin, *la croix ancrée* avec une branche qui manque au canton dextre. La généaloogie de Villain de Nully, marié à Ade de Montmirail, nous est bien connue. Il était fils de Gauthier, seigneur de Nully et de Wiburge de Vignory, fille de Richer, qui paraissent tous avec St Bernard, dans une charte originale de l'abbaye de la Crète que nous avons publiée in-extenso [2]. Le père de ce Gaucher, nommé « Verricus » ou « Gurricus », d'après Aubri de Trois Fontaines, était lui-même fils d'Heceline de Joinville, mariée à Gui d'Aigremont, auquel elle avait apporté le domaine de Nully. Par les femmes, la généalogie des Nully remonte à Géofroi I, sire de Joinville, mort en 1080, et cette lignée, qui joue plus tard un grand rôle en Orient, se poursuit jusqu'au XIVe siècle sans présenter aucune lacune.

1212 et 1218

---

(1) *Orig.* Arch. de la Marne, fondr de Trois Fontaines, liasse 5 no 1, cire vermeille, pendants sur tresses en soie jaune et rose, légende : † SIGILLUM ODARDI CAMPANIE MARESCALLI.

Contre sceau . même type, sans légende.

Idem, liasse 88, no 1.

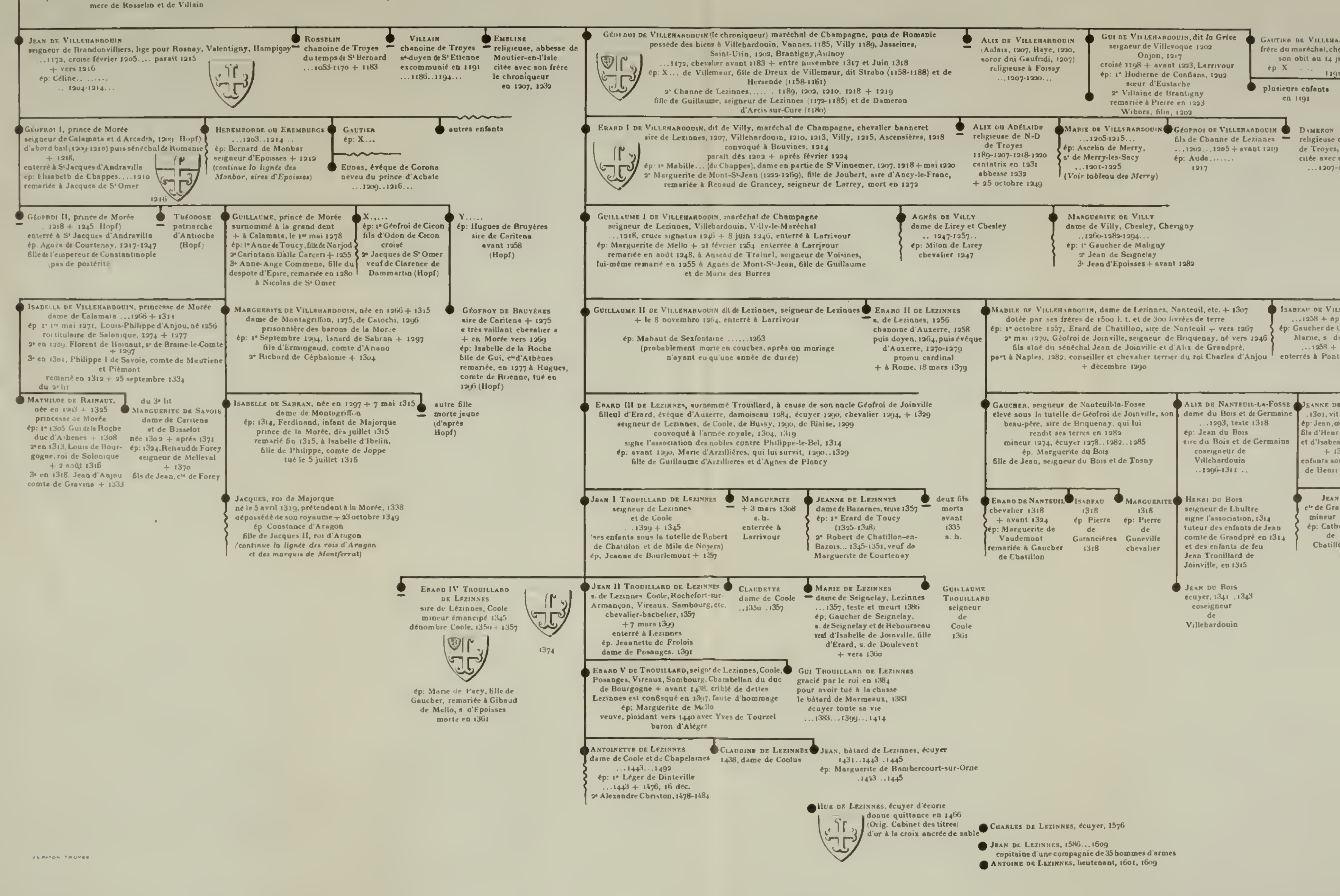
(2) Voir nos *Ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. IV, p. 479-480. Cette pièce donnée par Godefroi, évêque de Langres, doit être d'une époque entre 1138 et 1143. Elle est en original à la Bibl. nat. collect. Champagne, t. CLII, fol. 44, (*Belle pièce*).

Les sires de Chappes portaient également l'écu des Villehardouin. Jean, seigneur de Chappes, vendant son fief de Tanlay au duc de Bourgogne, au mois de décembre 1290 [1], scella cette concession de son sceau portant une *croix ancrée*.

La croix adoptée dans les armes de beaucoup de familles n'est pas toujours une preuve de parenté; mais pour les personnages qui ont eu ici tant de points communs, il faut tenir compte de l'analogie des blasons paraissant donner raison à la vraisemblance d'une lointaine parenté, pour laquelle il est souvent difficile de fournir aucune preuve certaine.

---

(1) *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 104 § 5.



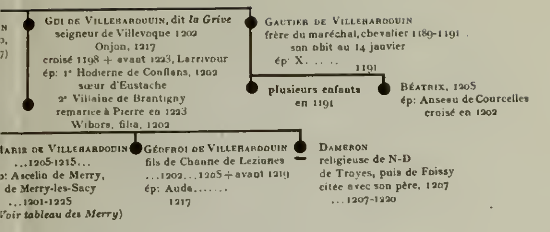
J.-L. Paton Troyes

LES VILLEHARDOUIN

Seigneurs de Villehardouin, Villy, Lezinnes, etc.

Maréchaux de Champagne, Sénéchaux de Romanie, Princes de Morée, etc.





N
o,
7)

Gui de Villehardouin, dit *la Grive*
seigneur de Villevoque 1202
Onjon, 1217
croisé 1198 + avant 1223, Larrivour
ép: 1° Hodierne de Conflans, 1202
sœur d'Eustache
2° Villaine de Brantigny
remariée à Pierre en 1223
Wibors, filia, 1202

Gautier de Villehardouin
frère du maréchal, chevalier 1189-1191
son obit au 14 janvier
ép: X. 1191

plusieurs enfants
en 1191

Béatrix, 1205
ép: Anseau de Courcelles
croisé en 1202

Iarie de Villehardouin
. . .1205-1215. . .
: Ascelin de Merry,
de Merry-les-Sacy
. . .1201-1225
Voir tableau des Merry)

Géofroi de Villehardouin
fils de Channe de Lezinnes
. . .1202. . .1205 + avant 1219
ép: Auda. . . . . . .
1217

Dameron
religieuse de N-D
de Troyes, puis de Foissy
citée avec son père, 1207
. . .1207-1220

Marguerite de Villy
lame de Villy, Chesley, Chevigny
. .1260-1282-1294. . .
p: 1° Gaucher de Maligny
2° Jean de Seignelay
3° Jean d'Epoisses + avant 1282

rdouin, dame de Lezinnes, Nanteuil, etc. + 1307
ères de 1500 l. t. et de 300 livrées de terre
Erard de Chatillon, sire de Nanteuil + vers 1267
roi de Joinville, seigneur de Briquenay, né vers 1246
échal Jean de Joinville et d'Alix de Grandpré,
conseiller et chevalier terrier du roi Charles d'Anjou
+ décembre 1290

Isabeau de Villehardouin
. . .1258 + après 1269
ép: Gaucher de Châtillon-sur-
Marne, s. de Crécy
. . .1258 + 1261
enterrés à Pont-aux-Dames

Marguerite
abbesse de
Ste-Marie de Troyes
. . .1258 + 1262
25 janvier
(Larrivour)

de Nanteuil-la-Fosse
: de Géofroi de Joinville, son
e Briquenay, qui lui
terres en 1282
yer 1278. .1282. .1285
nte du Bois
ur du Bois et de Tosny

Alix de Nanteuil-la-Fosse
dame du Bois et de Germaine
. . .1293, teste 1318
ép: Jean du Bois
sire du Bois et de Germaine
coseigneur de
Villehardouin
. . .1296-1311 . .

Jeanne de Nanteuil
. .1301, vit 27 juillet 1323
ép: Jean, comte de Grandpré
fils d'Henri de Grandpré
et d'Isabeau de Brienne
+ 1314
enfants sous tutelle
de Henri du Bois

Erard de Nanteuil
seigneur de Faverolles
Trelon, Coëmi
. . .1296. . .
+ avant 1307
ses frères de Joinville
en hériteat

Géofroi II de Joinville
reçoit du roi Charles d'Anjou
le rachat de la terre de St-Vinaemer, 1290
seigneur de Calvi, Mondragone
au royaume de Naples + en 1297 à Brindisi
ép: Philippine de Beaumont
remariée à Renaud, comte de Dammartin

Jean de Joinville, dit Trouillard, 1288 + 1314
coseigneur de Villehardouin, de Coëmi (Marne), 1307
sire de Venafro, 1288, maréchal de Sicile, 1304
connétable 1308, rentre en France, en 1307,
pour partage des biens de famille
ép: 1° Belladonna Ruffo
2° Isabelle Filangieri

Guillaume de Joinville + avant décembre 1314
seigneur de Briquenay, Andevannes (Ardennes)
par tiers de Baigneux et de Beauvoir
. . .1290. . .chevalier 1307 + 1314
ép: avant 1309, Béatrix de Brienne-Venisy
dame de Venisy et de Turny (Yonne)
fille d'Erard de Brienne-Venisy et de Mahaut

Isabeau
1318
ép: Pierre
de
Garancières
1318

Marguerite
1318
ép: Pierre
de
Guneville
chevalier

Henri du Bois
seigneur de Lhuître
signe l'association, 1314
tuteur des enfants de Jean
comte de Grandpré en 1314
et des enfants de feu
Jean Trouillard de
Joinville, en 1315

Jean du Bois
écuyer, 1341. .1343
coseigneur
de
Villehardouin

Jean
cte de Grandpré
mineur 1314
ép: Catherine
de
Chatillon

deux
filles
mineures
1314

Philippe de Joinville
pupille de Jean, 1307,
puis comte d'Angelo
vice-roi de Labour,
1315
ép: Ilaria de Sus
quatre fois mariée

Eracde de
Joinville
veuve
en 1320, de
Philippe
Sigiaolfo

Géofroi
de Joinville
sire de Venafro Vico
et d'Ischitella, 1315
+ 29 septembre
1327

Nicolas de
Joinville
cte de Terra-Nova
vice-roi d'Otrante
et de Labour, 1315
vice-roi à Rome, 1317
ép: Marguerite
de Loria

Ilaria de
Joinville
ép: Loffredo
Filomarino
vice-roi
de
Capitanate

Alix de Joinville
dame de Venisy (Yonne)
de Turny, Briquenay
. . .1318-1350-1356 . .
ép: Jean de Saarbruck

Géofroi de Joinville
dit Trouillard
s. de Bouafle (S.-et-O.)
. . .1325-1334
possède arrière-fief
des Nanteuil
(suite inconnue)

Jean de Joinville
dit Trouillard
s. de Mizy (Marne)
. . .1325. . .1335
ép: X. 1335
(suite inconnue)

Nicolas de Joinville, comte de St-Angelo
capitaine général, puis justicier de Labour
+ assassiné le 29 Juin 1335
ép. Jeanne de Baux

Simon de Saarbruck
seigneur
de Commercy
1348

Jean Nicolas, comte de St-Angelo
vice-roi des Abruzzes, 1360
+ moine à St-Augustin de Naples
ép: Rebecca Marramaldo

Amelio
maréchal
en
1377

Louis
vice-roi
de
Calabre
1375

Philippe
en lutte avec
le roi Charles III
en 1381
ép; Agnès de
Pietramala

Amelio, comte de St-Angelo
dont les biens sont confisqués
pour avoir défendu Louis
d'Anjou 1383
Le comté d'Angelo est vendu
par le roi Ladislas à Jean Zurlo

Elzéar

Jeanne

Françoise

Ilaria

Jean Nicolas

Ilaria, dame de Nusco,
Ponte et San-Giorgio

nnes, écuyer, 1576

s, 1586. . .1609
ompagnie de 35 hommes d'armes
nnes, lieutenant, 1601, 1609

(Branche de Naples, donnée par M. Delaborde, dans *Jean de Joinville et les sires de Joinville*)



